



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

académie
Aix-Marseille
académie
Nice

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PLAN D'ACTION REGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

2011-2013



*Pour l'accès de tous à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base*



En 2006, un premier plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme a permis de fédérer des actions et des moyens autour de priorités partagées et d'impulser ou de soutenir, des initiatives répondant à des besoins identifiés.

Ainsi, la dynamique partenariale à l'œuvre et qui s'est développée depuis, a apporté une valeur ajoutée réelle aux interventions des acteurs publics et des opérateurs de la société civile sur les champs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

A l'origine d'initiatives régionales singulières, elle a largement contribué à l'exploration de nouvelles pistes de travail au niveau national. En témoignent les expérimentations « Actions éducatives familiales » et « Maîtrise des compétences de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis » portées et coordonnées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

La maîtrise des savoirs et des compétences de base se situe à la croisée d'enjeux de développement des personnes et des organisations. Elle sert conjointement la cohésion sociale et le développement économique, elle est une condition de l'inclusion sociale et de la participation de tous au développement et à la compétitivité de notre région.

Aujourd'hui, des solutions doivent encore être trouvées pour que les partenariats et les ressources construits au niveau régional depuis 2006 servent plus efficacement l'action, au quotidien, des acteurs impliqués sur les territoires.

Aussi, un second plan d'action élaboré dans la concertation, ouvrira la période 2011-2013.

Les priorités qu'il retient prennent en compte les nouveaux cadres nationaux et régionaux notamment, les plans académiques de prévention de l'illettrisme présentés en décembre 2010 et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles sur lesquels il pourra prendre appui et avec lesquels il s'articulera pour assurer la cohérence et la complémentarité de l'action publique.

Corrélativement à la mise en œuvre de ce plan, l'engagement financier de l'Etat et de la Région aux côtés de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme permettra la réalisation d'une extension de l'échantillon régional Provence Alpes Côte-d'Azur au sein de l'enquête nationale « Information et Vie Quotidienne » reconduite par l'INSEE en 2011. Il atteste la volonté de disposer de données régionales précises pour éclairer, en 2013, les choix qui devront être faits suite à la mise en œuvre du plan de deuxième génération présenté ici.

16 DEC. 2011

Le préfet de région

Le président du Conseil régional


Hugues PARANT


Michel VAUZELLE

Le recteur

Le recteur

de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

de l'académie de Nice
Chancelier des universités


Jean-Paul de GAUDEMAR


Claire LOVISI



SOMMAIRE

- Quel est le problème ? S'entendre sur les mots.....3
- Quelle est l'ampleur du problème ? Éléments de mesure4
- Bilan synthétique de la mise en œuvre du plan d'action régional 2006 – 2008 et du travail partenarial lié au plan6

LE PLAN D'ACTION REGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2011-2013

9

- Éléments de contexte et ressources
- La logique retenue : produire une valeur ajoutée
- Méthode d'élaboration
- Etat synthétique de l'évolution des interventions des pouvoirs publics en région sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme
- Quelle évaluation du plan d'action régional 2011-2013 ?

LES PRIORITES

18

- **PREVENIR L'ILLETTRISME, UNE OPTION** : La stratégie du « Double Effet »18
Développer en région les « Actions éducatives familiales »
Développer la contribution à la prévention de l'illettrisme des professionnels de bas niveau de qualification intervenant auprès des enfants et des jeunes.
Le secteur de la petite enfance
Le champ de l'animation sportive
- **DEVELOPPER DES REPONSES PERTINENTES FACE A LA GRANDE DIFFICULTE DE PUBLICS JEUNES** 34
Le champ de la formation initiale
Le champ de la formation continue
- **MIEUX REpondre AUX PROBLEMATIQUES DE NON MAITRISE DES SAVOIRS DE BASE DES PERSONNES ELOIGNEES DE L'EMPLOI OU SANS PROJET PROFESSIONNEL** 41
- **RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME AU PROFIT DES PERSONNES INSCRITES DANS DES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE, LES DEMANDEURS D'EMPLOI NOTAMMENT.** 43
- **SOUTENIR LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS DE BASE EN DIRECTION DES SALARIES**..... 49
Le secteur public : renforcer au niveau régional le partenariat avec le CNFPT
Le secteur privé, une priorité : l'insertion par l'activité économique

DES PREOCCUPATIONS TRANSVERSALES

57

- DEVELOPPER L'OFFRE REGIONALE DE FORMATION DE FORMATEURS « DE BASE » QUALIFIANTE ET CERTIFIANTE/ DIPLOMANTE.
- PROPOSER DES SOLUTIONS PERTINENTES AUX PROBLEMES DE MOBILITE DES PUBLICS
- MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES SITUATIONS D'ILLETTRISME DES SENIORS

Quel est le problème ?

S'entendre sur les mots



La France a adopté une approche différenciée des difficultés liées à la maîtrise des savoirs et compétences de base en adoptant le mot **illettrisme**.

Ce terme, dans un espace linguistique donné, qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur les capacités à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. (ANLCI, 2003).

L'**analphabétisme** concerne les personnes n'ayant jamais appris un code écrit.

Les personnes étrangères ou d'origine étrangère, non- francophones, alphabétisées dans leur langue, peuvent éprouver des difficultés dans la maîtrise du français qui est, pour elles, une langue étrangère (**Français Langue Étrangère**) ou une langue seconde (**Français Langue Seconde**).

Savoirs et compétences de base: un noyau traditionnel qui regroupe les compétences liées à la communication orale, écrite, les compétences mathématiques et cognitives (raisonnement logique, repérage dans le temps et l'espace, capacité à apprendre). (Voir **cadre de référence ANLCI sept. 2003**)

D'autres compétences viennent compléter ce noyau traditionnel pour constituer la liste des « **compétences clés** pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », dans le cadre des recommandations en décembre 2006 du **parlement européen** : communication orale et écrite dans la langue maternelle, communication en langues étrangères, compétence mathématique et compétence de base en sciences et technologie, compétence numérique, apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, esprit d'initiative et d'entreprise, sensibilité et expression culturelles.

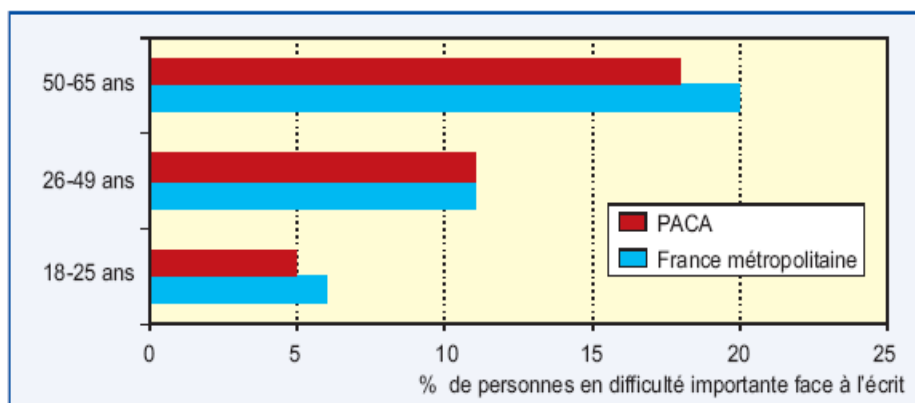
Quelle est l'ampleur du problème et qui est concerné ?

Éléments de mesure

L'enquête information et vie quotidienne – IVQ 2004 : principaux résultats régionaux issus de l'estimation réalisée par la DR-INSEE PACA à partir de l'enquête nationale et selon la méthode dite des « petits domaines »

- Comme au niveau national, 9% de personnes en situation d'illettrisme en PACA, soit 210 000 personnes
- 12% des 18-65 ans sont en situation préoccupante face à l'écrit, soit 335 000 personnes, une moyenne proche de celle de la France métropolitaine : 13%
- La moitié des 335 000 personnes en situation préoccupante face à l'écrit a entre 50 et 65 ans.

Des difficultés plus accentuées en France qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les personnes de 50 à 65 ans



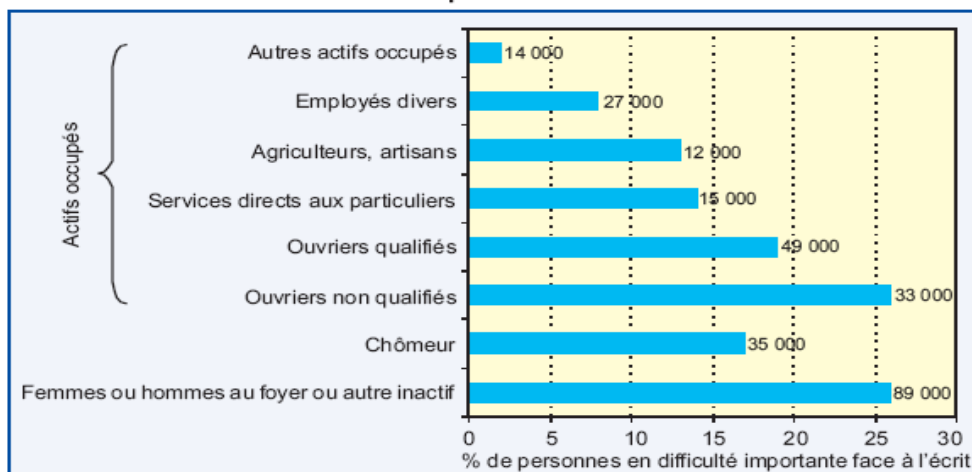
Champ : personnes de 18 à 65 ans résidant en PACA ou en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Information et Vie quotidienne, 2004

- Les difficultés sont corrélées au niveau de formation: 34% des personnes sorties sans diplôme du système scolaire sont en situation d'illettrisme. Les non diplômés représentent la moitié des personnes illettrées en PACA.

▪ Difficulté et situation professionnelle :

Des difficultés liées à la situation professionnelle



Champ : personnes de 18 à 65 ans, résidant en PACA hormis élèves, étudiants, retraités et retirés des affaires.
 Note de lecture : 17 % des chômeurs sont en difficulté face à l'écrit, soit 35 000 personnes.
 Source : Insee, enquête Information et Vie quotidienne, 2004

- 17% des chômeurs soit 35 000 personnes sont en situation préoccupante face à l'écrit.
- 9% des personnes qui travaillent, **soit 149 000 personnes sont en situation préoccupante face à l'écrit** (44,5% des personnes en difficulté en PACA).
 - 26% des ouvriers non qualifiés
 - 19% des ouvriers qualifiés
 - 14% /services aux particuliers
 - 13% des artisans et agriculteurs

▪ Les chiffres des JAPD

Sources : mission liaison partenariat du ministère de la défense.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de la Défense et le ministère de l'Education Nationale, tous les jeunes français, garçons et filles, âgés de 17 ans et recensés sont soumis à des tests permettant de mesurer leurs compétences en lecture dans le cadre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

En 2008, 5,5% des jeunes présents aux JAPD (plus de 3000 jeunes) sont repérés en grande difficulté de lecture.

	Illettrisme 2009* profils 1 et 2	Illettrisme 2008 profils 1 et 2	Illettrisme 2007 profils 1 et 2	Illettrisme 2006 profils 1 et 2	Illettrisme 2005 profils 1 et 2	Illettrisme 2004 profils 1 et 2
04	3,3%	4,1%	3,9%	4,1%	3,3%	4,7%
05	2,7%	2,5%	3,0%	2,9%	2,4%	3,0%
13	4,8%	6,2%	5,7%	5,6%	5,3%	5,8%
84	4,0%	5,5%	5,6%	5,8%	5,3%	6,3%
06	3,2%	4,7%	5,5%	4,2%	3,4%	4,1%
83	4,7%	5,5%	5,1%	4,3%	3,9%	4,5%
Région PACA	4,2%	5,5%	5,4%	4,9%	4,5%	5,1%
France métro.	4,5%	4,9%	4,9%	4,8%	4,3%	4,4%

* **Changement en 2009 des modalités de passation des tests. Voir note d'information DEPP n° 10-11 Août 2010.**

NB : Nombre de présents aux JAPD (total régional) en 2008 : 55420 jeunes, 2007 : 54 918 jeunes, en 2006 : 55 132.

Bilan synthétique de la mise en œuvre du plan d'action régional 2006 – 2008 et du travail partenarial



Le plan d'action 2006-08 et sa mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'une évaluation en tant que telle. Un travail de suivi a été mené animé et formalisé par la chargée de mission régionale LCI en concertation avec les partenaires de la mission et avec leur appui et contributions.

Des points positifs :

- Une dynamique partenariale régionale réelle et en développement depuis 2006 portée par la mission régionale LCI avec l'appui du CRI-PACA.
- Une mobilisation régionale particulièrement sensible sur le champ de l'entreprise.
- La mise en place d'actions à dimension partenariale en déclinaison des priorités du plan 2006-2008 : 10 actions engagées ou réalisées et en développement sur les 13 programmées en 2006. D'autres actions développées et non initialement programmées (exploitation régionale en 2006 de l'enquête INSEE –IVQ, expérimentation inter- régionale pour la jeunesse, maîtrise des compétences de base par les apprentis...).
- Un appui au « droit commun » des services notamment de l'Etat impliqués sur le champ de la LCI (ex. DRTEFP sur le champ des formations de base des salariés, DRAAF et Éducation nationale concernant la prise en charge des jeunes repérés dans le cadre des JAPD),
- Une contribution importante de la région au niveau national, à noter :
 - Les travaux menés dans le cadre des étapes 2007 et 2009 du Forum des pratiques de l'ANLCI ont été à l'origine des deux expérimentations (nationale et interrégionale) pilotées par l'agence : « Actions éducatives familiales » et « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis ».
 - Exemplarité en termes d'outillage régional structurant (voir les plates-formes ressources « prévention » et « entreprise »).
 - Contribution importante à l'organisation et au contenu de la journée nationale insertion et illettrisme dans le cadre des rencontres du Grenelle de l'insertion en 2008.

Des points faibles :

- A ce jour le « portage », l'animation au niveau territorial, infra- régional de la politique régionale en matière de LCI et la diffusion des ressources à disposition sont insuffisants. Ces déficits hypothèquent certainement pour l'instant, un impact vraiment significatif du travail mené au niveau régional au niveau des publics concernés.
- Le contexte économique défavorable, les évolutions structurelles et des moyens ont compromis la déclinaison de développement de certains axes de travail.

- Les difficultés liées aux financements européens (FSE) fragilisent les structures (CRI-PACA, organismes de formation ...). Cette source de financement est de ce fait de plus en plus fréquemment rejetée par les opérateurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme qui ne sont pas assez solides pour assumer des avances de trésorerie sur des temps longs.
- Une mission régionale de lutte contre l'illettrisme « fragile ».



Le plan d'action régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-13

Éléments de contexte et ressources :

- Plan national de prévention de l'illettrisme de l'Éducation nationale (mars 2010) et plans académiques adoptés par les rectorats d'Aix-Marseille et de Nice (voir encadré p...).
- Accord national interprofessionnel 2009 et loi du **24 novembre 2009 relatifs à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie**: « *la formation professionnelle vise à permettre d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences qui développent et complètent le socle commun et favorisent l'évolution professionnelle* ». Création du FPSPP.
- L'enquête INSEE-IVQ programmée en 2011 et le projet d'extension de l'échantillon régional PACA.
- Projet d'expérimentation d'un label de la « deuxième chance en PACA » dans le cadre d'une convention Etat / Région.
- Élaboration en cours du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP).
- Ressources : les productions réalisées dans le cadre du Forum Permanent des pratiques de l'ANLCI, les outils produits et capitalisés au niveau régional par et/ou avec l'appui du CRI-PACA.

La logique retenue : le plan d'action doit produire une valeur ajoutée, fruit de sa dimension partenariale.

Dans la continuité et la logique du travail antérieurement réalisé, le plan d'action régional de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme vise la production, par sa dimension partenariale, d'une **valeur ajoutée réelle** aux interventions qui relèvent des compétences et responsabilités spécifiques des acteurs publics et de la société civile qui interviennent sur ce champ.

Pour ce faire et compte-tenu de l'expérience écoulée, les axes de travail qui sont retenus :

- répondent à des préoccupations, des besoins repérés de façon récurrente et partagés par des partenaires de la mission LCI,
- répondent à des problématiques spécifiques mais ciblées car « aigües » et résistantes,
- visent l'apport de réponses concrètes à des besoins ciblés et de réels impacts sur les pratiques des professionnels impliqués dans la LCI et les personnes confrontées à ces problématiques,
- prennent appui sur des contextes favorables et des ressources à disposition.

Méthode d'élaboration

- Comités techniques des 9 juin, 24 juin, 27 octobre 2009, 4 mai et 2 juin 2010, rencontres et travaux plus individualisés avec les représentants des services Région, DRJSCS, DIRPJJ, Rectorats...
- Le comité de pilotage réuni le 30 juin 2010 a validé les priorités proposées par le comité technique et défini des points à compléter en termes d'état des lieux : les actions menées dans le cadre de la politique de la ville et celles développées par les Conseils généraux notamment.
- Sollicitation par la chargée de mission LCI des DDCS/ préfetures de départements et des référents des Conseils généraux et rencontres pour affiner les éléments d'état des lieux et les perspectives de travail.
- Rencontres thématiques animées par la mission LCI avec les partenaires (Région, DIRECCTE...).
- Association de la chargée de mission LCI à un groupe de travail de l'Etat pour la préparation du CPRDF.
- Comité de pilotage du 2 février 2011 qui a validé le plan.

Etat synthétique de l'évolution depuis 2006 des interventions des pouvoirs publics en région sur le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

- La Maîtrise des savoirs et des compétences de base, un objectif du **contrat de projet Etat - Région 2007-2013**, au titre de l'accompagnement des mutations économiques, démographiques et sociales.

Sont financés dans ce cadre l'appui à la mission régionale de lutte contre l'illettrisme pour la mise en œuvre du plan d'action régional de la lutte contre l'illettrisme, l'appui du Centre de Ressources Illettrisme (CRI-PACA), dans le cadre de collaborations avec les autres centres ressources : ORM, GIP Espace compétences notamment.

La mission régionale de lutte contre l'illettrisme

Une mission placée sous l'autorité du préfet de région qui a pour objectifs de développer et d'animer la coordination interministérielle et le partenariat avec les collectivités territoriales, les entreprises et le monde associatif en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le protocole de soutien à la mission régionale conclu en octobre 2003, a été reconduit par avenant pour la période 2007-2013.

Les moyens au service du fonctionnement de la mission :

Une chargée de mission mise à disposition à temps complet par l'inspecteur d'académie des Bouches du Rhône, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale,

Des contributions financières de services de l'Etat et du FSE financent les dépenses logistiques.

Le budget prévisionnel de la mission en 2010 : 40 812 euros

Le centre ressources illettrisme de la région PACA (C.R.I. - Région PACA)

Le Centre ressources illettrisme de la Région PACA (C.R.I. - Région PACA) s'adresse aux acteurs institutionnels, aux professionnels de la formation, des secteurs sociaux et culturels, ainsi qu'aux acteurs économiques.

Il assure un appui pédagogique et technique aux opérateurs régionaux travaillant avec les publics ne maîtrisant pas la langue française ou les savoirs de base avec le soutien de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), de la Préfecture de Région au titre de la Politique de la Ville, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DIRECCTE), du Conseil Régional et du Fonds Social Européen (FSE)

Il assure des missions générales d'information, de documentation, de professionnalisation, d'appui et d'observation, afin de :

- fournir à tout public une information pratique sur l'offre de proximité,
- mettre à disposition des professionnels des ressources documentaires et pédagogiques,
- aider à l'amélioration de la qualité des formations de base par la professionnalisation des acteurs dans le cadre d'un programme établi en concertation et en complémentarité de l'offre régionale du Carif-Espaces compétences,
- renforcer les partenariats et le maillage territorial par une animation de réseau,
- faciliter l'aide à la décision par des éléments de mesure et des données qualitatives sur les dispositifs et les publics en situation d'illettrisme ou de non maîtrise de la langue française.

L'ensemble des activités qu'il propose est prioritairement consacré à l'animation et à la diffusion d'outils régionaux au service des dynamiques partenariales à l'œuvre sur les territoires et visant l'accès de tous à la lecture, l'écriture, aux compétences de base et à la maîtrise de la langue, en liaison avec les priorités du plan d'actions régional de lutte contre l'illettrisme.

Le CRI s'appuie sur la complémentarité des différents niveaux d'expertise mis à disposition par les autres centres ressources régionaux : Carif Espace Compétences, Act-Méditerranée, Observatoire Régional des Métiers et PACA Mode d'emploi - Cité des Métiers.

Les plans académiques de lutte contre l'illettrisme élaborés par les rectorats et présentés dans le cadre des assises académiques en décembre 2010

Plan de prévention de l'illettrisme

Académie d'Aix-Marseille

<http://www.maitrise-de-la-langue.ac-aix-marseille.fr/mlangue/spip.php?rubrique110>

L'illettrisme touche dans notre académie environ 9% de la population adulte. Il ne s'agit pas de personnes non francophones nouvellement arrivées en France, mais d'adultes nés ou installés en France, y ayant été scolarisés et dont les difficultés avec l'écrit sont telles qu'ils ne parviennent plus à émettre ou recevoir efficacement un message écrit de la vie courante. Si la lutte contre ce fléau social ne constitue pas une mission immédiate de l'Éducation Nationale, nous devons en revanche tout mettre en œuvre pour le prévenir.

La prévention de l'illettrisme ne constitue pas, pour l'école, une mission nouvelle, étrangère aux objectifs de formation des jeunes qui lui sont normalement assignés, à savoir de transmettre les connaissances et les compétences fondamentales définies par le socle commun et d'aider les élèves qui à tel ou tel moment de leur scolarité en éprouvent le besoin. Toutefois, l'importance de l'enjeu et le constat des difficultés effectives observées dans nos écoles et établissements conduisent à dégager des priorités particulières et à approfondir l'attention accordée à la prise en charge de la grande difficulté.

Le plan académique de prévention de l'illettrisme vise à mettre en œuvre ces différents axes de travail. Il se définit en cohérence avec le plan régional de lutte contre l'illettrisme et ajuste à la réalité de notre académie les orientations contenues dans le plan national présenté le 29 mars 2010 par le ministre Luc Chatel.

Trois axes de travail sont prioritairement retenus :

AXE 1 : LES APPRENTISSAGES PREMIERS

AXE 2 : LES ÉLÈVES EN GRANDE DIFFICULTÉ DANS LE 2ND DEGRÉ (COLLÈGES, SEGPA ET LP)

AXE 3 : LES ACTIONS ÉDUCATIVES FAMILIALES

Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Académie de Nice

<http://www.ac-nice.fr/academie/illettrisme/index.php?page=plan>

Le plan académique est réalisé à partir du schéma de déploiement indiqué par le Ministère lors de la réunion des correspondants académiques mais aussi à partir d'un bilan qui prend en compte la réalité locale.

Le bilan académique

- En termes de constat, il s'appuie sur les évaluations du 1er degré dans l'académie de Nice et sur les chiffres JAPD fournis par le Ministère de la Défense à l'issue des tests auxquels sont soumis les jeunes de 17 à 19 ans.

- Sur le plan pédagogique, il recense les pourcentages des élèves du 1er degré qui ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement (PPRE, aide personnalisée, stages de remise à niveau).

- Sur le plan dynamique, il recense (site académique) les actions mises en œuvre dans chaque département.

Le plan d'action

Il s'organise dans l'académie de Nice dans deux directions, à savoir, la prévention et la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme et s'articule autour de quatre grands domaines.

- Agir tôt et durablement pour prévenir l'illettrisme

- Suivre et accompagner en collège / lycée

- Accompagner les enseignants et mettre à leur disposition des ressources pédagogiques

- Établir le lien avec le plan régional de lutte contre l'illettrisme.

Les interventions de la DIRECCTE

Le **programme Compétences clés** s'est substitué en 2008 aux trois programmes précédents : soutien aux ateliers de pédagogie personnalisée (APP), lutte contre l'illettrisme et « naviguer sur internet » (NSI).

Le programme Compétences Clés ***DIRECCTE PACA***

Ce programme **s'adresse prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi : demandeurs d'emploi, jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, notamment ceux en CIVIS renforcé, salariés en contrats aidés en complément des obligations de formation de l'employeur.**

Les compétences visées : communication en français, culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, culture numérique, apprendre à apprendre, communication en langue étrangère

Plus de 500 000 heures de formation ont été délivrées dans le cadre du programme en 2010 à plus de 2000 personnes.

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) ***DIRECCTE PACA***

Les organisations professionnelles ou interprofessionnelles peuvent mettre en œuvre avec l'État, dans un cadre contractuel, les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications. Fondée sur le dialogue social et le partenariat, la démarche EDEC repose sur un volet prospectif (CEP/appui technique) et un volet déploiement (**ADEC actions de développement de l'emploi et des compétences**)

L'objectif des **ADEC** est de permettre aux actifs occupés, en particulier ceux des petites et moyennes entreprises, de faire face aux changements à venir et de sécuriser ainsi leurs trajectoires professionnelles. La réalisation d'un projet ADEC suppose un accord-cadre signé par l'Etat et les organisations professionnelles, conclu au niveau national ou directement au niveau régional en fonction des besoins et spécificités locales.

La maîtrise des savoirs de base constitue pour la DIRECCTE - PACA un objectif prioritaire des ADEC qui est décliné dans tous les accords cadre.

En 2009, **340 personnes** ont été concernées par des actions collectives de remise à niveau des savoirs de base dans ce cadre pour un total de **22 582 heures** de formation qui ont été financées par l'Etat.

Les interventions de la Région

Les Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS), dispositif de pré- qualification intégré au programme régional de formation

Espaces Territoriaux d'accès aux premiers savoirs (ETAPS)

Les ETAPS constituent depuis 2006 des **actions de formation pour l'acquisition des savoirs généraux, notamment les premiers savoirs ou "savoirs de base"**, mais également l'apprentissage de la langue française, langue seconde, selon les besoins des personnes concernées.

Les ETAPS 1 accueillent les jeunes de 16 à 26 ans, sans emploi sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification.

Ils concernaient **6002 jeunes** en 2009-2010.

Les ETAPS 2 accueillent des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans et des salariés en emploi précaire.

Ils concernaient **1868 personnes** en 2009 - 2010

3 647 135 heures de formation au total ont été délivrées en 2009-2010 dans le cadre de ce dispositif

Dans le cadre du dispositif dit « de la 2^{ème} Chance », la Région finance également l'École de la 2^{ème} Chance de Marseille.

En 2009-2010, **345 parcours de 703 heures** en moyenne, ont été financés dans le cadre de ce subventionnement conjoint avec l'Etat.

La Région assure également la rémunération et la protection sociale de ces stagiaires d'E2C Marseille (535 stagiaires inscrits en 2009-2010).

Les interventions des DRJSCS – DDCS – DDCSPP

Synthèse élaborée à partir des contributions des DDCS de Vaucluse, des Alpes Maritimes et du Var, de la DCSPP des Alpes de Haute –Provence et de la délégation pour l'égalité des chances de la préfecture des Bouches- du –Rhône.

- **Concernant la prévention de l'illettrisme**

Dans le cadre des CUCS des actions sont financées sur la thématique « Éducation » qui, sans être spécifiquement identifiées comme des actions visant la prévention de l'illettrisme, y concourent toutefois (action d'appui à la parentalité, action à dimension culturelle, action d'accompagnement à la scolarité notamment). Ces actions sont parfois liées aux programmes de réussite éducative (Var, Vaucluse).

Des actions antérieurement inscrites dans les programmes départementaux d'incitation à la lecture des DDJS, sont également portées ou soutenues aujourd'hui par les DDCS en partenariat le plus souvent avec le secteur associatif. Il s'agit majoritairement d'actions de formation destinées aux professionnels des structures d'accueil de loisirs. Leur objectif est de développer chez les enfants et les jeunes le désir et le plaisir procurés par la lecture, l'écriture au travers du livre ou d'autre media. La DDCS participe parfois à des collectifs d'animation (voir collectif « Développement Durable de la Lecture » dans le Var)

- **Les actions de formation d'adultes**

Les actions de formation destinées aux adultes et soutenues par la politique de la ville sont essentiellement des actions d'alphabétisation ou d'apprentissage du français langue étrangère/ langue seconde. La problématique de la non maîtrise des savoirs de base / maîtrise de la langue est aussi parfois rencontrée dans des actions particulières d'accès au permis de conduire par exemple.

Les personnes concernées par les actions existantes sont des habitants des territoires de la politique de la ville, majoritairement des femmes très éloignées de l'emploi et d'un projet professionnel.

Ces formations ne sont pas rémunérées.

Elles ne concernent pas ou très marginalement des personnes en situation d'illettrisme

Dans certains départements (BDR), les crédits de la politique de la ville abondent parfois ceux du Conseil général pour que des actions à visée linguistique dédiées à des bénéficiaires de minima sociaux (RSA) s'ouvrent à d'autres publics des territoires.

Certaines de ces actions à visée d'insertion professionnelle (département du Var) ont bénéficié en 2010 de financements liés au plan de relance pour l'emploi.

La fragilité des structures associatives locales qui portent les actions est signalée de façon récurrente et un manque de compétence des opérateurs de proximité sur le champ de la formation de base est parfois évoqué.

Une sous- utilisation de l'offre de formation de base relevant du « droit commun » (Etat- Région –Conseils généraux) est signalée sur certains, la raison étant une méconnaissance de ces dispositifs par les acteurs locaux. Sont évoqués comme éléments explicatifs : l'éloignement des lieux de prescription et/ou de formation, parfois l'inadéquation des réponses pour des personnes en grande difficulté qui sont alors refusées à l'entrée des dispositifs, leur niveau étant jugé insuffisant.

Des solutions restent à trouver pour concilier proximité et qualité au niveau des réponses de formation de base et pour assurer de réelles continuités et complémentarités entre les dispositifs de droit commun et l'offre financée par les CUCS.

La restriction des interventions aux quartiers prioritaires de la politique de la ville empêche la prise en compte de besoins existant très près des frontières correspondant à ce zonage. Les problématiques d'illettrisme des « gens du voyage » implantés en proximité mais hors du territoire de la politique de la ville sont ainsi évoquées.

Enfin, les interlocuteurs du département des Alpes de Haute-Provence signalent des besoins spécifiques au niveau de personnes en grande difficulté et résidant en structures de type CHRS.

- **Des actions à dimension culturelle**

Comportant des volets visant spécifiquement des personnes éloignées de la lecture, elles ont été jusqu'alors financées dans le cadre des CUCS dans certains départements, telles que des actions en direction des gens du voyage dans les Alpes de Haute- Provence

La Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

La Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, instance académique pour l'enseignement agricole en région Provence Alpes Côte d'Azur, et son Service Régional de la Formation et de l'Emploi sont partenaires du dernier « plan d'action régional de la lutte contre l'illettrisme, pour l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base ».

Ce programme a permis de mobiliser, au niveau régional, les établissements agricoles afin de mettre en œuvre la priorité 3 de ce plan, à savoir : « Faciliter l'accès des jeunes de 16 à 25 ans à la maîtrise des savoirs de base » qui constitue une modalité d'action concrète au service de l'un des objectifs stratégiques qui déclinent cette priorité : « développer et qualifier les actions de remédiation et l'offre de formation en matière de savoirs de base ».

C'est dans le suivi de cette priorité 3 et en réponse aussi aux mesures issues des Assises de l'enseignement agricole mises en œuvre et parues en décembre 2009 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement des Territoires, que plusieurs chantiers ont été mis en œuvre dans le cadre de la mission d'insertion sociale, scolaire et professionnelle confiée à l'enseignement agricole : Ainsi, en 2009-2010, un projet coordonné par la chargée d'insertion et d'égalité des chances en région et déposé par le CRIPT PACA, a été soutenu par le FSE en 2009. Ce projet a jeté les premières bases d'un Observatoire du décrochage scolaire et des ruptures de formation.

Aujourd'hui, l'enseignement agricole souhaite étendre ces actions et renforcer un dispositif régional concerté de la prévention des ruptures de formation et du décrochage scolaire en lien avec l'ANLCI et les Rectorats de la Région.

Certes, la prévention de l'illettrisme ne constitue pas, pour l'enseignement agricole une mission nouvelle mais s'insère dans la mission « insertion égalité des chances » confirmée à nouveau par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 qui fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité et vise à encourager des solutions concertées de formation, d'accompagnement et d'accès à l'emploi.

Le projet, étalé sur 3 ans mais présenté sur l'année 2011, auprès de la DIRECCTE, vise plus particulièrement les élèves en formation scolaire et apprentissage dans les établissements agricoles publics de la région Provence Alpes Côte d'Azur, qui se trouvent en risque de rupture et de sortie sans qualification.

Les groupes de travail « prévention de l'illettrisme pour élèves en grandes difficultés » et les expérimentations menées avec les CFA sur la « consolidation des savoirs de base » viennent en complémentarité et en termes d'outils mutualisés en appui de ce projet.

Quelle évaluation du plan d'action régional 2011-2013 ?

La mise en place d'un système d'information régional concernant les différentes interventions en matière de lutte contre l'illettrisme constituera une première étape de la réflexion à mener sur ce champ.

Ce travail s'appuiera sur la démarche engagée au niveau national par l'ANLCI et sur les outils qu'elle a mis en place au service de la construction d'un système d'information national (voir tableau joint en annexe).



Les priorités

Prévenir l'illettrisme, une option : la stratégie du « double effet »



Viser la consolidation des compétences de base de parents et de professionnels intervenant auprès d'enfants et de jeunes et, par effet « ricochet », leur contribution à la prévention de l'illettrisme de leurs enfants ou des enfants avec lesquels ils travaillent.

I. Développer en région les « Actions éducatives familiales »

II. Développer la contribution à la prévention de l'illettrisme de professionnels de bas niveau de qualification intervenant auprès des enfants et des jeunes

I- Développer en région les « Actions éducatives familiales »

Qu'est-ce qu'une AEF ?

Les actions éducatives familiales visent à produire un double effet : l'autonomie d'adultes- parents dans les situations de leur vie personnelle familiale, sociale, professionnelle, culturelle, citoyenne et la prévention de l'illettrisme chez les enfants et les jeunes en évitant la reproduction de difficultés parentales.

« Actions éducatives familiales » (AEF) est l'intitulé d'une expérimentation pilotée par l'ANLCI dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2009 par le Haut- Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. Le premier bilan et productions liés à cette expérimentation seront publiés fin 2010.

Des adultes qui sont aussi des parents maîtrisent peu ou mal la langue française, la langue écrite notamment. Leur rapport difficile à l'écrit constitue pour beaucoup de ces personnes un obstacle au suivi notamment de la scolarité de leurs enfants mais génère plus globalement des difficultés dans leurs contacts avec les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et les institutions. L'expérience montre également que ces adultes dépendent souvent de leurs enfants en matière de communication écrite ce qui perturbe les rôles familiaux et constitue parfois une entrave à l'exercice de leur autorité.

Les difficultés de maîtrise de la langue française qui touchent des parents issus d'une immigration plus ou moins récente et en situation de Français langue étrangère (FLE) sont facilement identifiables et identifiées par les acteurs éducatifs et sociaux. Mais les situations d'illettrisme sont quant à elles beaucoup moins visibles. Les adultes illettrés éprouvent un sentiment de honte à l'égard de leur situation. Les témoignages montrent que beaucoup dissimulent leurs difficultés et se rendent invisibles, par rapport aux institutions notamment. L'illettrisme touche pourtant 9% des adultes dans notre région (18% des adultes en Zone urbaine sensible).

Elles comportent un volet formation « de base » en direction de parents en difficulté (parents en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, de FLE de bas niveau). Ces formations sont en lien étroit avec des objets et des supports liés à l'éducation et à la scolarité. Toutes ces actions de façon plus ou moins explicites placent la maîtrise des compétences de base au service de l'exercice de la parentalité.

Ces actions articulent les champs de l'éducation (celle des enfants/élèves), de la formation (celle des adultes/parents), de la culture (le rapport familial à la culture de l'écrit prioritairement) et du social. Elles impliquent donc un partenariat local.

Les AEF doivent s'appuyer sur des dispositifs et des actions existantes en leur amenant une dimension nouvelle (CLAS, REAAP, PRE, actions CUCS ou à l'initiative d'une collectivité, action RAR...) ou en visant leur optimisation.

Pourquoi ce choix ?

- Les AEF contribuent à la fois à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.
- Elles sont une vraie valeur ajoutée à l'existant en matière de prévention de l'illettrisme.
- Elles s'inscrivent dans un cadre national innovant et structuré et disposent de ressources nationales et régionales.

Éléments d'état des lieux local sur la question

Des éléments d'état des lieux concernant ce type d'action en région montrent :

- que lorsque des actions de ce type existent, elles ne concernent que très marginalement des parents en situation d'illettrisme. Elles s'adressent essentiellement à des parents relevant de l'analphabétisme ou du FLE
- que les actions sont centrées sur le volet formation de base à visée parentale (souvent en lien avec l'accompagnement à la scolarité). La dimension culturelle plus globale mais déterminante du rapport familial à l'écrit fait l'objet d'une attention et de réponses insuffisantes
- le questionnement par les professionnels sur la prise en compte de cette problématique dans leurs pratiques au quotidien (notamment de communication avec les adultes- parents) est insuffisant ou en tout cas peu visible.

Moyens, ressources, leviers au niveau national

- **Les conventions** passées entre l'ANLCI et le ministre de l'éducation nationale, l'ANLCI et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) intègrent les AEF.
- **Les ressources en termes d'ingénierie et d'outillage des acteurs :**

Les conclusions, le cadre national de référence et les outils qui émaneront de l'évaluation et du rendu de l'expérimentation nationale à la fin 2010.

Les travaux produits dans le cadre du FPP3 de l'ANLCI : kits prévention, modules de professionnalisation.

- **Les leviers :**

La stratégie proposée et soutenue par l'ANLCI est de ne pas créer de dispositif supplémentaire mais d'intégrer la dimension AEF à des dispositifs et actions existantes au sein desquelles elle prendra tout son sens : dispositifs REAAP/ CLAS, actions menées dans le cadre des dispositifs de réussite éducative, accompagnement éducatif, actions intégrées aux projets des réseaux ambition réussite, aux contrats urbains de cohésion sociale...

Moyens, ressources, leviers au niveau régional

La région PACA, précurseur sur le champ des AEF dispose de ressources constituées depuis 2007 :

- la plate-forme prévention du FPP2 sur le site du CRI-PACA,
- des organismes de formation dotés d'une expérience sur ce champ,
- l'expertise du CRI pour la sensibilisation des acteurs et des moyens dévolus (financements DRJSCS/ACSE),
- l'expertise de la chargée de mission régionale LCI sur le champ des AEF,
- L'implication déjà effective de la politique de la ville (CUCS), de certaines CAF, de collectivités territoriales sur des actions de type AEF.

Les objectifs plus spécifiquement visés

- Assurer la mise en place d'actions de type AEF en direction de parents en situation d'illettrisme.
- Optimiser les actions existantes en direction de parents relevant du FLE de bas niveau ou analphabètes.
- Assurer le développement de réponses de qualité combinant formation dite « de base » à visée parentale et approches culturelles à dimension familiale.
- Assurer une meilleure prise en compte des situations d'illettrisme d'adultes – parents au niveau des pratiques de professionnels susceptibles d'y être confrontés.

Les objectifs opérationnels

- Sensibiliser les professionnels du secteur éducatif, social, culturel en contact avec les parents dans le cadre de leur activité au quotidien, à la problématique de l'illettrisme et à son impact sur l'exercice de la parentalité.
- Les outiller pour qu'ils soient capables d'identifier des parents en situation d'illettrisme, de communiquer avec eux sur la question et sans les stigmatiser, de les inciter à adhérer à une proposition de formation.
- Mettre à disposition des équipes sectorielles ou territoriales qui souhaitent s'impliquer dans les AEF, l'outillage disponible et un accompagnement spécifique.
- Mettre en place une offre de professionnalisation des structures de formation et des formateurs qui souhaitent s'impliquer sur ce champ pour assurer le développement d'une offre de qualité auprès des adultes- parents.
- Mobiliser les financements nécessaires.

- Dynamiser et animer le repérage, la valorisation et la mutualisation des pratiques concernant la prise en compte des situations d'illettrisme de parents, par des professionnels les côtoyant dans l'exercice de leur métier au quotidien (enseignants, travailleurs sociaux, acteurs culturels...)

Les partenaires régionaux positionnés sur cet axe de travail

Le rectorat d'Aix-Marseille

Les AEF constituent l'axe 3 du plan académique de prévention de l'illettrisme.

« AXE 3 : ACTIONS ÉDUCATIVES FAMILIALES (cet axe de travail sera prioritairement développé, en direction de l'école maternelle, sur les territoires de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville)

L'école sollicite en permanence les parents d'élèves, que ce soit par une communication institutionnelle diversifiée, mais relativement complexe ou pour susciter un accompagnement des apprentissages des élèves, un appui au travail personnel hors temps scolaire. Si les parents sollicités sont eux-mêmes en difficulté avec l'écrit, on crée de l'inégalité. Permettre aux parents en situation d'illettrisme d'accompagner positivement le parcours scolaire de leurs enfants et améliorer le rapport familial aux apprentissages scolaires et à la culture de l'écrit, constituent donc des enjeux essentiels de la prévention de l'illettrisme.

Des actions de natures très diverses en direction des parents existent depuis assez longtemps ; elles touchent, pour l'essentiel, des familles non francophones, nouvellement arrivées en France. Ces actions sont évidemment très importantes et méritent d'être développées et optimisées ; elles ne concernent pas pour autant les parents en situation d'illettrisme qui le plus souvent dissimulent leurs difficultés et évitent les contacts avec les enseignants. Des relations de confiance doivent être rétablies entre l'École et ces parents, un appui doit leur être apporté pour qu'ils accompagnent efficacement et dignement les apprentissages de leurs enfants. Il est alors essentiel d'informer les enseignants sur la réalité concrète de l'illettrisme, de leur fournir des outils efficaces pour identifier les parents concernés et pour communiquer avec eux sur ce point. Enfin, des expériences le montrent, les acteurs scolaires en contact avec les parents peuvent jouer un rôle incitatif intéressant pour amener ces personnes à s'inscrire à des actions de formation pour adultes dites « de base ».

Le rectorat de Nice

L'académie poursuivra la mise en œuvre et développera le dispositif national « Ouvrir l'école au parents pour réussir l'intégration ». Les perspectives d'essaimage des AEF au niveau du territoire académique doivent être plus précisément étudiées.

La Direction inter- régionale de la protection judiciaire de la jeunesse.

Compte- tenu de leurs missions, l'implication des personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse pourrait- être de la nature suivante : identifier les parents en situation d'illettrisme, communiquer à leur égard sur cette situation et sur les enjeux (en tant qu'adultes et parents) à développer leurs compétences dites « de base », les informer et les orienter vers des réponses de formation ou des ressources locales.

La participation de professionnels de la PJJ à des partenariats locaux visant le développement d'actions de type AEF incluant un volet « formation de base à visée parentale » peut être également envisagée.

La Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Le conseil d'administration du CRIPT (Complexe régional d'information pédagogique et technique) SRFE du 18/05/10, les directeurs des établissements publics agricoles de la région ont validé la proposition de travailler dans le sens des AEF dans le cadre du plan 2010-2013. La question de la communication avec les parents est en effet importante pour les acteurs de l'enseignement agricole dans le cadre notamment de la prévention du décrochage scolaire.

Les objectifs précis et les modalités d'intervention de la DRAAF sur le champ des AEF seront ultérieurement précisés.

La Direction régionale de l'action culturelle

Une prise en compte des AEF dans le cadre de la création de « Contrats Territoires- lecture » qui constituent l'une des 14 propositions pour le développement de la lecture annoncées par le ministre de la culture le 30 mars 2010.

En fonction des directives d'application liées à cet objet et aux financements dédiés, des modalités de contribution au développement du volet AEF « approches culturelles à dimension familiale » seront précisées.

Un axe formation sur les albums, la littérature de jeunesse, pourra être développé auprès des acteurs territoriaux des AEF avec l'appui de la BMVR et des associations professionnelles de bibliothécaires.

Une autre piste à explorer : le multimédia audio-visuel pour créer des temps de connivence parents-enfants autour des langages.

Le Conseil régional

La mise en place de conventions entre la Région et des acteurs porteurs d'AEF est en perspective et à l'étude à l'interne de la Région. Cette convention concernerait l'utilisation des ressources des Espaces Ouverts d'Éducation Permanente, ainsi que les structures **Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC)** qui y sont intégrées.

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Des financements DRJSCS permettront de financer notamment dans le cadre de la subvention annuelle attribuée au CRI-PACA (BOP 147) :

- . les modules de sensibilisation à l'illettrisme et à son repérage destinés aux « relais » territoriaux (enseignants, travailleurs sociaux, acteurs culturels) en contact avec les parents.
- . des actions de professionnalisation des structures de formation et des formateurs souhaitant intervenir sur le champ des AEF.

Les préfectures de département et Directions départementales de la cohésion sociale

Il est à noter que la réflexion et la mise en place des AEF en lien avec des dispositifs existant (CLAS – REAAP, PRE notamment) devront être intégrées aux travaux des comités départementaux d'appui à la parentalité en cours de mise en place.

Préfecture des Bouches du Rhône – Délégation pour l'égalité des chances – DDCS 13

Le développement des AEF (qualification d'actions au niveau des territoires – mise en place d'actions nouvelles) pourrait être impulsé et soutenu dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale au titre de la thématique éducation.

Une sensibilisation des délégués du préfet sur l'illettrisme facilitera leur contribution au développement des AEF sur leurs territoires (mobilisation, relais auprès des acteurs ...)

Un territoire pourrait- être choisi pour expérimenter une démarche partenariale de qualification ou de mise en place d'une AEF. A préciser.

Direction départementale de la cohésion sociale de Vaucluse

Les AEF, répondent à des besoins locaux et pourraient être prises en compte et soutenue dans le cadre de l'appel à projet CUCS dès 2011.

Elles doivent être articulées avec les PRE, les CLAS et d'autres actions à dimension éducative déjà financées dans le cadre des CUCS. Elles doivent apporter une valeur ajoutée à ces dispositifs. La DDCS 84 est favorable à un partenariat avec la CAF 84 et l'Éducation nationale pour une expérimentation prioritairement en lien avec les PRE d'Avignon ou de Carpentras.

La garantie de la « qualité » des actions proposées aux parents dans le cadre des AEF et qui pourraient être financées par les CUCS est centrale. La possibilité d'une « labellisation » par l'ANLCI est évoquée.

Direction départementale de la cohésion sociale du Var

Compte- tenu des restrictions budgétaires relatives aux CUCS, aux REAAP (//BOP 106), la mise en place ou le développement d'actions de type AEF doivent être considérés dans le cadre de choix d'orientations prioritaires et d'optimisation d'actions existantes.

La question de la garantie d'une qualité des interventions de type AEF (formation de base à visée parentale) est alors centrale. Au- delà du cadre national de référence annoncé par l'ANLCI, l'idée d'un label « AEF » est proposée.

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes de Haute-Provence

Les restrictions budgétaires (CUCS, CLAS, REAAP) rendront difficiles des développements à ce niveau. De plus un changement est en cours concernant l'association qui porte le REAAP.

Le développement des AEF pourra être envisagé en concertation avec les partenaires copilotes des dispositifs CLAS et REAAP : l'Inspection académique, la CAF, la MSA.

D'autres pistes de travail pourront être envisagées en appui sur le réseau associatif et sur d'autres structures présentes sur le département :

- le réseau ALPE qui porte des animations inter- associatives « itinérantes » et le secteur rural des crèches familiales. Des actions de sensibilisation et de mobilisation autour des AEF pourraient être envisagées en partenariat avec ces réseaux.
- Le point accueil et écoute jeunes mène une action spécifique sur la parentalité en lien avec une association locale. L'intégration d'une dimension AEF pourrait être proposée aux acteurs impliqués à ce niveau.

Direction départementale de la cohésion sociale des Alpes Maritimes

Les AEF font échos à des problématiques rencontrées dans le cadre des Programmes de réussite éducative notamment, des dispositifs renforcés au niveau des financements.

Le partenariat de la CAF 06 sera sollicité par la DDCS pour le développement des AEF, cet axe de travail rencontrant les visées des réseaux d'écoute d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP) notamment.

Des délégués du préfet à l'œuvre sur le département pourront relayer l'information concernant les AEF auprès des acteurs des territoires. L'appui possible aux initiatives territoriales par la mission LCI et le Centre ressources Illettrisme (modules de sensibilisation : repérer l'illettrisme, en parler, inciter...) constitue un levier intéressant pour la mobilisation.

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes- Alpes

Concertation à réaliser avec la mission LCI.

Les Caisses des allocations familiales (CAF)

Une convention de partenariat lie au niveau national la CNAF et l'ANLCL pour l'expérimentation des AEF.

La CAF 84

Les AEF correspondent aux orientations de l'institution concernant la parentalité. Leur développement dans le Vaucluse peut contribuer à la dynamisation des REAAP. Elles peuvent également constituer une entrée nouvelle pour une meilleure prise en compte des parents dans le cadre des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Des moyens seront peut-être disponibles pour soutenir le financement et la coordination d'actions AEF en Vaucluse. La concertation est à mener avec les CAF des autres départements, avec l'appui des DDCS/DDCSPP.

Le Centre ressource illettrisme : CRI-PACA

Prioritairement, le centre ressource illettrisme viendra en appui aux actions de sensibilisation aux problématiques d'illettrisme d'adultes-parents. Ces actions prendront la forme de modules : « Repérer, en parler, convaincre, orienter » qui seront proposés à des professionnels, relais potentiels des AEF auprès des parents qu'ils côtoient dans le cadre de leur activité au quotidien (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, intervenants péri-scolaires...).

Modalités de mise en œuvre – voir fiches actions

- Essaimage expérimental des AEF sur le territoire de l'académie d'Aix-Marseille
- Développement des AEF en région : vers un groupe de travail de professionnels de la PJJ.

FICHE ACTION 1

Développer en région les « Actions éducatives familiales »

Essaimage expérimental des AEF sur le territoire de l'académie d'Aix-Marseille en 2011-12

Pilotes :

Rectorat d'Aix-Marseille – Inspections académiques 13-84- 04 - DDCS 13-84- CAF 84 – Collectivités locales
Mission régionale LCI

Partenaires :

DRJSCS- DRAC - CRI-PACA - Région

Objectifs :

- Mettre à l'épreuve de réalités professionnelles et locales spécifiques les ressources produites par l'ANLCL dans le cadre de l'expérimentation nationale AEF et du FPP3.
- Définir à partir de ce cadre expérimental restreint, les modalités et les conditions d'un développement plus large.
- Alimenter la réflexion nationale visant la généralisation des AEF.

Contenu :

- Constitution d'un groupe de travail / pilotage à l'échelle de l'académie en charge du choix des territoires concernés, de la programmation et du suivi de l'action. 4 sites retenus pour cette phase.
- Sur chacun des sites retenus :
 - Mise en place d'une coordination locale en appui sur les dispositifs existants.
 - Sensibilisation et outillage par territoire retenu des professionnels « relais » (enseignants, travailleurs sociaux, acteurs culturels...) en contact direct avec les parents et susceptibles de repérer les situations d'illettrisme.
 - Mise en place ou développement à partir d'une action déjà existante, d'une action de formation de base à visée parentale de proximité pour des parents en situation d'illettrisme.
 - Repérage et valorisation des pratiques développées par les différents professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, acteurs culturels...) dans leur quotidien pour prendre en compte les difficultés des parents en situation d'illettrisme.

FICHE ACTION 2

Développer en région les « Actions éducatives familiales »

Développement des AEF en région : vers un groupe de travail de professionnels de la PJJ.

Pilote

DIRPJJ

Partenaires

Mission LCI
CRI-PACA

Objectifs

- Sensibiliser les personnels de la PJJ à la problématique des parents en situation d'illettrisme et sur les enjeux de leur implication dans des actions de type AEF.
- Mettre à leur disposition les ressources disponibles sur les problématiques : Pourquoi et comment identifier les parents en situation d'illettrisme ? Comment en parler avec eux ? Vers quelles réponses, ressources les orienter ?
- Ajuster avec eux ces ressources à leur posture professionnelle spécifique

Les professionnels visés

Les professionnels de la PJJ en contact avec les parents : éducateurs, assistants sociaux notamment.

Cadre d'intervention

Le Pôle territorial de formation

Modalités

Mise en place d'un groupe de travail pour une présentation d'outils et de ressources disponibles, pour mener une réflexion collective sur l'exploitation de ces outils en fonction des postures professionnelles : dans quelles situations les utiliser ? Quels ajustements nécessaires... ?

Calendrier

A préciser

II- Développer la contribution à la prévention de l'illettrisme de professionnels de bas niveau de qualification intervenant auprès d'enfants et de jeunes

Des professionnels dont la mission première n'est pas la prévention de l'illettrisme peuvent pourtant y apporter une contribution importante parce qu'ils s'inscrivent au quotidien dans une relation de proximité avec de jeunes enfants, parce qu'ils bénéficient d'une écoute et d'une attention particulières de la part des enfants et des jeunes avec lesquels ils travaillent.

Des objectifs stratégiques

- Développer la contribution à la prévention de l'illettrisme de ces professionnels passe d'abord par un travail de sensibilisation à la question et aux enjeux de leur mobilisation sur ce champ.
- Les professionnels visés relèvent souvent de bas niveau de qualification (niveau V majoritairement) et peuvent se trouver eux- même en situation de difficulté face aux savoirs et compétences de base. Ainsi, et en tant que de besoin, le développement de leurs compétences de base en situation professionnelle devra être visé.

Deux secteurs d'activité prioritairement retenus :

1. *« La petite enfance : les Agents territoriaux spécialisés en école maternelle prioritairement. »*
2. *« L'animation sportive : les intervenants de niveau V, prioritairement. »*

II-1- La petite enfance :

Les Agents Territoriaux Spécialisés en École Maternelle prioritairement

Pourquoi ce choix ?

Il s'inscrit en complémentarité avec les plans académiques de prévention de l'illettrisme qui placent au centre de leurs priorités les pratiques de l'oral et les apprentissages lexicaux en maternelle.

Au-delà des agents territoriaux spécialisés en école maternelle, d'autres agents du secteur de la petite enfance : personnels de crèche, assistants maternels, intervenants CLSH petite enfance pourraient être concernés à terme par ce type d'actions.

Les acteurs positionnés sur cet axe de travail.

La délégation régionale du CNFPT.

Les collectivités locales qui s'y positionneront.

L'éducation nationale, partenaire.

La mission de Lutte Contre l'Illettrisme

Les objectifs stratégiques

- Mobiliser les collectivités locales sur cet axe de travail.
- Sensibiliser les ATSEM et d'autres agents territoriaux professionnels de la petite enfance au rôle qu'ils peuvent jouer en matière de prévention de l'illettrisme, notamment à l'importance de la qualité des échanges oraux qu'ils ont au quotidien avec les enfants. Les outiller à ce niveau.
- En tant que de besoin et en prenant appui sur ces situations professionnelles spécifiques, développer les compétences de base d'agents en difficulté sur ce champ.

Les objectifs opérationnels et modalités de travail. Voir fiche action.

- « Développer la contribution des ATSEM à la prévention de l'illettrisme »

FICHE ACTION 3

Développer la contribution à la prévention de l'illettrisme de professionnels de bas niveau de qualification intervenant auprès des enfants et des jeunes

Développer la contribution des ATSEM à la prévention de l'illettrisme

Pilote

Délégation régionale du CNFPT PACA

Référent pour l'action

Partenaires

Collectivités engagées dans l'expérimentation
Education nationale

Objectif

Sensibiliser des agents territoriaux spécialisés en école maternelle (ATSEM), à l'importance des échanges oraux qu'ils ont au quotidien avec les enfants pour qu'ils contribuent dans ce cadre à la prévention de l'illettrisme.

Avec une double visée en fonction des profils des personnes :

- *prioritairement : une contribution de ces personnels à la prévention de l'illettrisme dans le cadre de l'exercice de leur métier (notamment une attention à la qualité de la relation orale avec les enfants),*
- *en tant que de besoin, développer ou consolider leur propre maîtrise des savoirs de base : la communication orale, la lecture, l'écriture.*

Contenu

- Mobilisation pour l'expérimentation d'un groupe restreint de collectivités à partir d'un groupe de travail déjà constitué autour de la formation de base des agents territoriaux en difficulté sur ce champ.
- Constitution et mise en œuvre d'un module de sensibilisation et de professionnalisation des ATSEM.
- Suivi, analyse et formalisation de l'expérimentation.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Langage adapté des professionnels

Evolution du langage (apprentissages lexicaux) chez l'enfant

Calendrier

Action de formation proposée au catalogue CNFPT en 2012

II-2- L'animation sportive :

Les intervenants de niveau V, prioritairement

Pourquoi ce choix ?

Les animateurs sportifs sont souvent pour les enfants et les jeunes avec lesquels ils travaillent des modèles d'identification forts. Leur propre rapport à la langue, aux apprentissages, la qualité de la communication orale qu'ils développent au quotidien dans l'exercice de leur métier peuvent ainsi jouer un rôle important en matière de positionnement des jeunes sur ce champ. La proximité relationnelle et l'écoute dont ils bénéficient souvent peuvent contribuer à l'évolution positive des représentations et des postures de jeunes parfois « fâchés » avec la langue écrite.

D'autre part, des situations de difficulté face aux compétences de base, de degrés différents, sont constatées auprès de jeunes qui souhaitent s'engager dans des formations aux métiers du sport et auprès de personnes en formation. Elles peuvent constituer un obstacle au recrutement, à l'accès à une certification, à l'évolution professionnelle.

Le champ du sport et des loisirs sportifs n'a pas été jusqu'alors investi en matière de prévention de l'illettrisme d'où l'intérêt de cet axe de travail qui sort des sentiers battus.

Les acteurs positionnés sur cet axe de travail.

- Le CREPS inter- régional PACA, Rhône- Alpes
- La DRJSCS à revoir et préciser
- A voir : La Région
- A solliciter : Les OPCA : Uniformation, Agefos – PME (à voir...)

Les objectifs :

- Sensibiliser et outiller les professionnels des métiers du sport et de l'animation sportive pour qu'ils contribuent à la prévention de l'illettrisme dans le cadre de l'exercice de leur métier et/ou de leur engagement bénévole
- Consolider en tant que de besoin leurs propres compétences de base pour la sécurisation de leurs parcours de formation et de leurs parcours professionnels.

Les objectifs stratégiques

- Inscrire cet axe de professionnalisation dans le cadre des formations délivrées par le CREPS.
- Intégrer le renforcement des compétences de base en situation professionnelle dans les parcours de formation délivrés par le CREPS.

Les objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre. Voir fiche action

- « Développer la contribution des animateurs sportifs à la prévention de l'illettrisme »

FICHE ACTION 4

Développer la contribution à la prévention de l'illettrisme de professionnels de bas niveau de qualification intervenant auprès des enfants et des jeunes

Développer la contribution des animateurs sportifs à la prévention de l'illettrisme

Pilote

CREPS PACA - Rhône Alpes

Référents

Alex Cornu, responsable du département formation, CREPS PACA-Rhône Alpes

Corinne Martin, formatrice, CREPS PACA-Rhône Alpes

Partenaires

A préciser

Objectifs

- Sensibiliser et outiller les professionnels et bénévoles des métiers du sport et de l'animation sportive pour qu'ils contribuent à la prévention de l'illettrisme
- Intégrer le renforcement des compétences de base en situation professionnelle dans les parcours de formation délivrés par le CREPS.

Contenu

Mobilisation des équipes du CREPS autour de la LCI.

Par un travail de sensibilisation et d'information : qu'est-ce que l'illettrisme ? Quelle est l'ampleur du problème ? Quels enjeux pour les jeunes et pour la filière professionnelle du sport et de l'animation sportive ? Quelles ressources pour l'action ?

Au-delà du repérage actuel, mise en place d'un positionnement à l'entrée en formation sur le champ des compétences de base.

Pour ce faire, il est essentiel que des outils disponibles et pertinents soient mis à disposition des équipes du CREPS et appropriés par elles.

Le CREPS pourra être associé aux travaux en cours concernant la mutualisation d'outils et de démarches de positionnement. L'ANLCI sera questionnée au niveau national sur l'exploitation possible du référentiel des compétences clés en situation professionnelle sur ce champ d'activité et en lien avec les OPCA concernés par la branche (Uniformation et AGEFOS-PME).

Reconfiguration du contenu du module « Communiquer dans les situations de la vie professionnelles »

La question de la qualité de la communication orale au quotidien comme contribution à la prévention de l'illettrisme notamment, mériterait d'être intégrée à ce module.

L'ANLCI pourra venir en appui pour la mise en place de partenariats en vue de la définition de contenus et de modalités de formation sur ce champ.

Mettre en place une réponse souple et intégrée pour mieux répondre aux besoins des stagiaires repérés sur le champ des savoirs de base et aux différents moments du parcours de formation.

Un travail d'ingénierie spécifique est à mettre en place pour que les réponses proposées dans ce cadre soient étroitement articulées avec le contenu du module « Communiquer dans les situations de la vie professionnelles » reconfiguré. Un financement spécifique et un appui expert (concernant les apprentissages de base) seront nécessaires pour ce faire. La chargée de mission LCI prendra l'attache des partenaires, les OPCA notamment, sur ce sujet.

Calendrier : à préciser

Développer des réponses pertinentes face à la grande difficulté de publics jeunes

I- LE CHAMP DE LA FORMATION INITIALE

Pourquoi ce choix ?

Cette proposition émane de besoins formulés de façon récurrente par des professionnels intervenant en formation initiale auprès de jeunes en grande difficulté face aux savoirs et compétences de base : enseignants de SEGPA, de lycée professionnel, formateurs de CFA, intervenants de la PJJ.

Une préoccupation de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole dans le cadre de la formation initiale sous statut scolaire

L'enjeu est de mettre à la disposition d'équipes confrontées à des jeunes en grande difficulté sur le champ de la lecture- écriture notamment (Clg, Segpa, LP, LPA) des outils d'évaluation diagnostique et de suggérer aux équipes du 2nd degré, généralement démunies lorsqu'il s'agit de s'intéresser à des apprentissages premiers défailnants, des pistes de travail à la fois cohérentes et ajustées au public aidé.

Corrélativement à l'objectif d'outillage des enseignants et formateurs, la question des organisations et de la recherche de dispositifs pertinents pour la mise en œuvre de re-médiation adaptées est également posée.

Une préoccupation de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)

Les interventions de l'institution sont aujourd'hui recentrées sur des missions d' « accueil accompagnement » visant prioritairement des publics de la PJJ en rupture scolaire et relevant du milieu « ouvert ». L'objectif de l'institution est de remobiliser par des interventions menées à l'interne par des éducateurs de la PJJ des jeunes qui « échappent » à tout système et pour lesquels une approche très spécifique est nécessaire. Complémentairement au travail engagé avec le CRI-PACA, l'attente prioritaire de la DIRPJJ dans le cadre du partenariat régional lié à la LCI est un outillage au service de la professionnalisation des éducateurs de la PJJ concernant notamment la prise en compte de la question des savoirs de base dans le cadre des bilans qu'ils font avec les jeunes et les réponses qu'ils leur proposent sur ce champ.

Une préoccupation des acteurs de l'apprentissage, des professionnels des Centres de formation d'apprentis notamment.

Les travaux menés depuis 2009 avec des professionnels œuvrant au sein des CFA ont permis l'expression de difficultés importantes concernant la prise en charge des difficultés d'apprentis sur le champ de la maîtrise des compétences de base. Les formateurs se disent notamment souvent démunis face à des jeunes en grande difficulté et sont en demande de professionnalisation et d'un étayage didactico-pédagogiques sur ce champ.

Les objectifs stratégiques retenus

- Repérer, créer en tant que de besoin et capitaliser des ressources pédagogiques pertinentes pour la prise en charge de la grande difficulté d'adolescents et de jeunes adultes.
- Développer des actions de professionnalisation et d'accompagnement des enseignants et formateurs pour assurer la diffusion et l'appropriation de ces ressources.
- Soutenir et accompagner au sein des établissements la mise en place et le développement de démarches et de dispositifs adaptés et intégrés aux projets d'établissements.

Objectifs opérationnels et modalités de travail.

La construction d'un outillage au service de la professionnalisation des enseignants et des formateurs sur le champ de l'évaluation diagnostique (atouts et besoins) et de la mobilisation des jeunes sur le champ des apprentissages- réapprentissage de base sera prioritairement visée.

Il s'agit d'outiller les professionnels pour qu'ils évoluent du constat de difficultés vers leur analyse et vers la mise en œuvre de réponses pédagogiques valorisantes prenant également appui sur des compétences, des points forts repérés chez les jeunes.

Des logiques et contextes professionnels différents et complémentaires devront être pris en compte dans le cadre de ce travail : interventions dans un cadre collectif (classes, groupes de « besoins »), dans un cadre individuel ou en groupes restreints (PJJ), postures professionnelles différentes (enseignants, éducateurs, formateurs).

La constitution, la capitalisation d'outils et de démarches d'évaluation- diagnostic, de positionnement seront prioritairement visées.

Voir fiches actions

- *« Professionnalisation - Outillage des enseignants et formateurs »*
- *« Mise à disposition d'outils et démarches d'évaluation / diagnostic / mobilisation en usage sur le champ de la formation continue »*
- *« Expérimentation inter- régionale « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis »*

II - LE CHAMP DE LA FORMATION CONTINUE

La question des jeunes en grande difficulté face aux savoirs de base concerne également les jeunes sortis du système éducatif et de la formation initiale. Des problèmes de comportement, de concentration sur la durée sont relevés. Les situations de « décrochage », de rupture dans les parcours de formation sont à prendre en compte.

Dans ce contexte, une convention de coopération régionale a été signée entre la Région, l'Association Régionale des Missions Locales et les deux rectorats. L'objectif de cette convention est de mettre en place des partenariats et des outils communs sur tous les territoires de la Région pour prévenir ces ruptures mais aussi prévoir ensemble des actions de médiation permettant à ces jeunes en grande difficulté de retrouver un environnement leur permettant une insertion personnelle et professionnelle. L'enjeu est qu'aucun jeune ne reste sans qualification à l'issue de sa scolarité et ne quitte la formation initiale sans qu'un accompagnement et un suivi n'aient été préparés et mis en place à son intention pour la poursuite de son parcours. Dans le cadre de l'application de cette convention il s'agira :

- d'identifier les acteurs potentiellement mobilisables sur ces problématiques
- d'accompagner les acteurs locaux dans la déclinaison régionale de cette convention notamment, en apportant des données d'analyse qualitative et quantitative des problématiques rencontrées
- de construire une évaluation partagée et continue ».

A terme, les objectifs de cette convention permettront aux partenaires de :

- repérer les sortants ou les jeunes en risque de rupture ;
- coordonner les actions d'accueil, d'information et de positionnement ;
- identifier la réponse adaptée et la mettre en place de façon partenariale ;
- déterminer les modalités d'accompagnement et de suivi ;
- permettre à l'ensemble des acteurs de travailler sur des objets communs que sont les pratiques professionnelles, le partage d'outils et la professionnalisation.

En matière de repérage des situations d'illettrisme, la Région a travaillé avec les Missions Locales, le CRI et la DIRECCTE à la construction d'un outil de repérage « Le GALET » dont l'utilisation a été prévue dans le Plan d'Action Opérationnel des Missions Locales pour 2011. Ainsi, dans le cadre de la convention Région/ARDML/Académies d'Aix-Marseille et de Nice le repérage des jeunes en situation d'illettrisme pourra être facilité et l'orientation pourra directement se faire vers le dispositif régional d'acquisition des savoirs de base ETAPS.

A noter plus spécifiquement concernant les interventions des missions locales :

Le conventionnement des missions locales avec le Conseil Régional (les PAO) prévoit explicitement un axe de travail sur le repérage de l'illettrisme.

Les éléments de cadrage du plan d'action régional appliqués aux données du réseau régional des missions locales montrent qu'entre 11 000 et 12 000 jeunes suivis par ces structures devraient être en difficulté au regard de leur maîtrise des savoirs de base :

- 34 % des sortis du système scolaire sans qualification (en 2010, 34 421 jeunes suivis par le réseau PACA avaient un niveau infra V)
- 10 % de la population (111 419 jeunes suivis en 2010 ; sachant que la part du public concerné pour les ML devrait être supérieure à 10 %).

Un travail a été engagé par l'ARDML pour mieux qualifier la part des jeunes suivis en mission locale pour lesquels la maîtrise des savoirs de base est « à vérifier » ou non acquise. Le système d'information national des missions locales (Parcours 3) ne dispose que d'un champ optionnel à trois choix : acquis - non acquis - à vérifier (par défaut).

Ce travail est articulé avec la poursuite de la formation- action sur le repérage engagée avec le CRI depuis plusieurs années ; démarche qui a produit l'outil GALET (objectivation du repérage par scoring).



« Le GALET »: Une démarche de repérage des situations d'illettrisme construite conjointement par les missions locales et le CRI PACA

- s'appuie sur un outil de repérage fondé sur l'observation d'indices
- permet de poser un diagnostic en lien avec le logiciel de suivi des jeunes utilisé en mission locale
- s'inscrit dans le cadre d'un programme de professionnalisation

Dans le cadre du partenariat avec les Centres du Service National (CSN) de Marseille et de Nice, chaque année, une information complète sur l'offre de services des missions locales est proposée aux personnels des CSN afin de favoriser l'adhésion des jeunes identifiés comme étant en difficulté lors des entretiens. En 2010, 649 jeunes orientés à l'issue de leur JAPD n'étaient pas connus des missions locales. Une sur représentation des hommes est à noter (59 % des 649 jeunes alors qu'ils ne représentent que 49 % du public suivi)

FICHE ACTION 5

Soutenir le développement des actions visant la consolidation des compétences de base des apprentis en difficulté sur ce champ

Expérimentation inter- régionale « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis »

Pilotes au niveau national

ANLCI – Régions : PACA, Ile de France, Rhône Alpes, Languedoc Roussillon

Pilotes au niveau régional

Mission régionale LCI - Région PACA

Partenaires au niveau national

Education nationale, Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt, Cereq.

Partenaires au niveau régional

Rectorats Aix-Marseille (SAIA), DRAAF, ARDIRE, CRI-PACA

Réferents de l'action au niveau régional

Florence Courtin, DFA, Conseil régional PACA

Guylaine Costantino, chargée de mission régionale LCI

Objectifs

- Prolonger le travail d'analyse engagé dans le forum des pratiques de l'ANLCI en PACA
- Outiller la mise en place de parcours de consolidation des compétences de base des apprentis
- Optimiser les réponses existantes et soutenir leur généralisation
- Offrir une assistance organisationnelle aux acteurs des différents niveaux : Régions, CFA, entreprises....

Contenus

1^{ère} phase (novembre 2009 à juin 2010): analyse croisée des pratiques à l'œuvre dans 8 CFA par l'équipe d'évaluation du Cereq.

CFA concernés en PACA: CFA agricole d'Antibes, CFA Interprofessionnel René Villeneuve, Digne-les-Bains

2^{ème} phase : (septembre 2010 à décembre 2011) : phase d'expérimentation qui devra aboutir en PACA à la définition de modalités d'action pertinentes pour assurer en prenant appui sur les principes de l'alternance :

- une intégration durable de la question de la maîtrise des savoirs de base par tous les apprentis au projet des établissements,
 - une implication de l'ensemble des acteurs du CFA sur cet objet,
 - la présence de réponses aux besoins des apprentis en matière de savoirs de base prioritairement intégrées aux temps de formation obligatoires,
 - une mise à disposition de pratiques, démarches et d'outils pour assurer la qualité de l'intervention pédagogique,
- 14 CFA concernés par la phase 2 en PACA.

FICHE ACTION 6

Développer des réponses pertinentes face à la grande difficulté de publics jeunes

Mise à disposition d'outils et démarches d'évaluation / diagnostic / mobilisation en usage dans le champ de la formation continue

Pilotes au niveau régional

Mission régionale LCI / CRI PACA

Partenaires au niveau régional

Rectorat Aix-Marseille, Rectorat de Nice, DRAAF, DIRPJJ, Région

Référents de l'action au niveau régional

Guylaine Costantino, chargée de mission régionale LCI

Gudny Vidarsdottir, documentaliste, CRI

Estelle Cayla, chargée de mission, CRI

Objectifs

Des besoins existent du côté des professionnels concernant des démarches et outils didactico- pédagogiques permettant une meilleure évaluation des besoins. Des besoins sont également identifiés sur le champ de la mobilisation/re-mobilisation des jeunes sur les apprentissages et dans la durée en réponse à une augmentation constatée des ruptures dans les parcours de formation.

- Repérer et mutualiser les ressources en usage dans le champ de la formation continue pour faciliter et optimiser les interventions des professionnels intervenant auprès de jeunes en grande difficulté face aux savoirs de base.
- Assurer l'articulation et la complémentarité avec les initiatives des acteurs de la formation initiale.

Contenus

1^{ère} phase : (septembre 2010 à décembre 2010) délimitation du périmètre, sélection des outils et élaboration d'une grille d'analyse

2^{ème} phase : (avril 2011) présentation et validation d'outils par le comité de suivi

3^{ème} phase : (juin 2011) journée de présentation d'outils aux professionnels.

Le travail réalisé sera étroitement articulé avec le travail mené par les acteurs de la formation initiale.

- voir fiche action Rectorat Aix-Marseille DRAAF « Professionnalisation - Outillage des enseignants et formateurs »
- voir fiche action : Expérimentation inter- régionale « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis »

FICHE ACTION 7

Développer des réponses pertinentes face à la grande difficulté de publics jeunes

Professionnalisation - Outillage des enseignants et formateurs

Pilote

Rectorat d'Aix-Marseille

Réferent de l'action

Philippe Desvaux, IA -IPR – Norbert Bernard, IEN-ET

Partenaires

DRAAF

Objectifs

- produire des protocoles d'évaluation diagnostique pour les élèves en grande difficulté des Clg, des Segpa et des LP, prenant en compte leur diversité d'âges et de centres d'intérêt et s'appuyant sur les conseils d'une ressource scientifique.
- constituer une « banque d'outils » cohérents avec les visées de l'évaluation diagnostique à disposition des équipes (actualiser la « mallette illettrisme »).
- valoriser et aider à concevoir des dispositifs pertinents pour la prise en charge des publics les plus en difficulté avec l'écrit ;
- diffuser ces productions et mutualiser les bonnes pratiques dans le cadre d'actions de formation.

Modalités

Un groupe de travail pour la production des protocoles d'évaluation diagnostiques

- constitué d'enseignants du second degré, d'une enseignante de l'enseignement agricole, de la déléguée régionale de l'observatoire régional de la lecture,
- animé par Philippe Desvaux, IA-IPR et Norbert Bernard, IEN-ET,
- calendrier de travail : novembre 2010 à mars 2011.

Un groupe de travail concernant les dispositifs :

- constitué de chefs d'établissements
- animé par Philippe Desvaux, IA-IPR et Norbert Bernard, IEN-ET,
- calendrier de travail à définir.

Actions de formation des enseignants prévue au PAF 2011.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

A préciser

Mieux répondre aux problématiques de non maîtrise des savoirs de base des personnes éloignées de l'emploi ou sans projet professionnel

Pourquoi ?

Selon l'exploitation régionale de l'enquête IVQ, 89 000 personnes, soit 26% des personnes en situation préoccupante face à l'écrit en PACA sont des « femmes ou des hommes au foyer ou autre inactifs (non retraités) ».

Majoritairement, les dispositifs de droit commun présents en région (ETAPS, Compétences Clés) ont des visées d'insertion ou de réinsertion professionnelle et/ou entrent dans le cadre de la formation professionnelle.

Comme souhaité lors du comité de pilotage du 30 juin 2010, un état des lieux complémentaire a été engagé par G. Costantino auprès :

- des DDCS et de la préfecture des BDR concernant les actions inscrites dans le cadre de la politique de la ville,
- des Conseils généraux.

Quelles réponses accessibles à ces personnes en région ?

Les actions soutenues par les Conseils généraux

Synthèse réalisée par la chargée de mission LCI après rencontres avec les interlocuteurs des conseils généraux des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, des Alpes-Maritimes de septembre à décembre 2010)

Les actions soutenues par les Conseils généraux rencontrés dans le cadre des Programmes départementaux d'insertion (PDI) sont accessibles aux personnes bénéficiaires du RSA et prennent différentes modalités (réponses collectives dans le cadre d'actions subventionnées, de marché public, réponse individualisée commandée à un organisme de formation).

Ces réponses sont parfois peu connues ou méconnues par les acteurs territoriaux de la prescription et parfois sous-exploitées.

Des conseils généraux financent ou cofinancent également des actions prenant en compte les problématiques savoirs de base/ linguistique en direction des résidents des territoires de la politique de la ville.

Les actions soutenues dans le cadre des CUCS

Principaux éléments de la synthèse élaborée à partir des contributions des DDCS de Vaucluse, des Alpes Maritimes et du Var, la DCSPP des Alpes de Haute-Provence, la délégation pour l'égalité des chances de la préfecture des Bouches-du-Rhône/DDCS 13

Les actions de formation destinées aux adultes et soutenues par la politique de la ville sont essentiellement des actions d'alphabétisation ou d'apprentissage du français langue étrangère/ langue seconde. Elles ne concernent pas ou très marginalement des personnes en situation d'illettrisme. Ces formations ne sont pas rémunérées. Les personnes concernées sont majoritairement des femmes très éloignées de l'emploi et d'un projet professionnel.

Les acteurs des territoires de la politique de la ville méconnaissent la problématique de l'illettrisme. Ils doivent être sensibilisés et outillés pour une meilleure prise en compte du problème qui affecte 18% des 18-65 ans en ZUS notamment.

Une sous- utilisation de l'offre de formation de base relevant du « droit commun » (Etat- Région - Conseils généraux) est signalée sur certains territoires. Sont évoqués comme éléments explicatifs : une méconnaissance de ces dispositifs par les acteurs locaux, l'éloignement des lieux de prescription et/ou de formation, parfois l'inadéquation des réponses pour des personnes en grande difficulté qui sont alors refusées à l'entrée des dispositifs (leur niveau étant jugé insuffisant).

La fragilité des structures associatives locales qui portent les actions financées par la politique de la ville est signalée de façon récurrente, un manque de compétence des opérateurs de proximité sur le champ de la formation de base est parfois évoqué.

Des solutions restent à trouver pour concilier proximité et qualité au niveau des réponses de formation de base et pour assurer de réelles continuités et complémentarités entre les dispositifs de droit commun et l'offre financée par les CUCS.

La restriction des interventions aux quartiers prioritaires de la politique de la ville empêche la prise en compte de besoins existant très près des frontières correspondant à ce zonage. Les problématiques d'illettrisme des « gens du voyage » implantés en proximité mais hors territoire de la politique de la ville sont ainsi évoquées.

Enfin, les interlocuteurs du département des Alpes de Haute- Provence signalent des besoins spécifiques au niveau de personnes en grande difficulté et résidant en structures de type CHRS.

Objectifs stratégiques retenus :

- Sensibiliser et outiller les acteurs de la politique de la ville sur l'illettrisme.
- Développer les « Actions éducatives familiales » (AEF) en lien avec la thématique « Éducation » des Contrats urbains de cohésion sociale, avec les Programmes de réussite éducative, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, les Réseau d'écoute, d'accueil et d'appui à la parentalité.
- Assurer une meilleure exploitation des réponses relevant du « droit commun » en matière de formation de base par les personnes éloignées de l'emploi (ETAPS 2 notamment)
- Développer la complémentarité et les « passerelles » entre réponses spécifiques et réponses relevant du « droit commun » sur les territoires prioritaires de la politique de la ville notamment.
- Rechercher avec la DRJSCS, les DDCS et DDCSPP notamment des réponses spécifiques et complémentaires au droit commun pour prendre en compte les personnes en grande précarité.
- Intégrer à la recherche de solutions concernant la mobilité des publics, la problématique des gens du voyage.

Objectifs opérationnels et modalités de travail.

Ils restent à préciser avec les partenaires concernés.

Un rapprochement et le développement du partenariat avec les Conseils généraux doivent être recherchés à ce niveau.

Renforcer la lutte contre l'illettrisme au profit des personnes inscrites dans des parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les demandeurs d'emploi notamment

Pourquoi ?

Les situations d'illettrisme ou de difficultés face à la maîtrise des compétences de base constituent des obstacles à une insertion professionnelle durable. Cet état de fait est aggravé par la crise économique.

L'exploitation régionale en 2006 de l'enquête nationale INSEE-IVQ a révélé que 17% des chômeurs en PACA soit 35 000 personnes, sont en situation préoccupante face à l'écrit.

Bien que cette préoccupation ait été inscrite au plan d'action LCI 2006-08, les avancées n'ont jamais été vraiment significatives à ce niveau.

Quels sont les problèmes à dépasser ?

- L'expression d'une difficulté sur ce champ et la demande de « formation de base » est rare de la part des demandeurs d'emploi et plus globalement des personnes inscrites dans des parcours d'insertion professionnelle. On le sait, c'est bien une difficulté majeure de la lutte contre l'illettrisme : les personnes concernées dissimulent cette difficulté dont elles ont honte et développent des stratégies de contournement pour gérer leur quotidien. La sensibilisation et l'outillage des prescripteurs et des relais plus informels vers des formations de base doivent être élargis : comment repérer ? Comment en parler ? Comment inciter ? vers quoi orienter ?
- L'offre est multiple et morcelée. Elle est difficilement lisible pour les prescripteurs et les personnes concernées et souvent méconnue. Le maillage territorial (prescripteurs / OF) est nécessaire et nécessite une animation et un portage institutionnels.
- Les places, les volumes horaires disponibles dans le cadre des différents dispositifs ne couvrent pas quantitativement les besoins. Selon les estimations établies à partir des données d'IVQ 2006, et de la DEFM fin 2009, si tous les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans et en difficulté préoccupante face à l'écrit formulaient une demande de formation, 13% seulement trouveraient une réponse.
- La qualité de l'offre doit être renforcée pour être attractive et efficace.
- La question de la rémunération des personnes en formation sur ces dispositifs se pose pour les demandeurs d'emploi en fin de droit notamment.
- Des continuités sont à construire pour assurer une consolidation réelle des compétences de base, lorsque la personne accède à l'emploi notamment. Sans cela les parcours d'apprentissage s'interrompent et la fragilité des personnes subsiste.

Etat des lieux de l'offre accessible aux demandeurs d'emploi - Rappel

Types d'action	Institution	Age	Type d'action /public	Prescription obligatoire	Durée	Accueil / Rémunération	Rémunération Statut
Accès aux Premiers Savoirs ETAPS 1	Conseil Régional	16 à 26 ans	JEUNES SANS EMPLOI sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification -> formation d'accès à une formation qualifiante ou à l'insertion professionnelle	Oui, par les Missions locales et Pôle emploi	300h renouvelables jusqu'à 2400h 35h hebdo	Entrée/Sortie permanente selon disponibilité Rému. selon barème PRF	Stagiaire de la Formation Professionnelle -> signature du CAQ Rémunération selon barème (cf PRF)
Accès aux Premiers Savoirs ETAPS 2	Conseil Régional	A partir de 16 ans	DEMANDEURS D'EMPLOI et SALARIES EN EMPLOI PRECAIRE ne maîtrisant pas les savoirs de base -> formation d'accès à une formation qualifiante ou à l'insertion professionnelle	Non	Temps partiel (10h hebdo min – 25h maxi)	Entrée/Sortie permanente selon disponibilité Pas de rému.	Pas de rémunération -> Affiliation au régime de la sécurité sociale
Formation de base des adultes Compétences Clé	DIRECCTE	+ 16 ans priorité aux + de 26 ans	DEMANDEURS D'EMPLOI sans diplôme ou de faible niveau de qualification -> acquisition ou actualisation des « compétences clés » nécessaires à l'intégration professionnelle et sociale.	Oui	400h maximum rythme hebdomadaire compatible avec une recherche d'emploi (max 18 heures par semaine)	Entrée/sortie permanente selon disponibilité Pas de rému.	Pas de rémunération ->Affiliation au régime de la sécurité sociale
Dispositifs pilotés par les Conseils généraux	Les Conseils généraux		Personnes bénéficiaires du RSA- CG. 13 : Actions à visée d'insertion sociale – à visée d'insertion professionnelle comportant une dimension linguistique. CG. 06 : actions de lutte contre l'illettrisme et de perfectionnement des connaissances de base CG. 84 : aides individuelles au titre de la formation en fonction de besoins identifiés dont les besoins de formation de base A préciser avec autres CG.	Oui Oui Oui Oui	Variable en fonction des dispositifs	A préciser	

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Des éléments de contexte – des ressources

- Le rapport « illettrisme et emploi » du Conseil d'orientation pour l'emploi -30 novembre 2010
« *La LCI doit constituer une priorité des politiques de formation professionnelle et de l'emploi.* »
- L'accord cadre national passé en février 2010 entre la Direction générale de Pôle Emploi, le ministère du travail et de l'emploi et l'ANLCI constitue un élément de cadrage important.

En déclinaison de cet accord et selon les directives nationales, un programme de sensibilisation au repérage de l'illettrisme est en cours de mise en œuvre auprès d'agents de Pôle emploi et Cap emploi. 12 séquences de sensibilisation ont eu lieu sur le territoire régional de juin à octobre 2010 à destination des responsables des équipes professionnelles et de deux conseillers par site Pôle emploi en charge du redéploiement du module de sensibilisation auprès de leurs collègues. Au 18 octobre 2010, 474 agents ont bénéficié du module de sensibilisation.

- La recherche action menée par l'ARDML et le CRI et le programme de professionnalisation dont ont bénéficié plus de cent conseillers des missions locales depuis 2008 (actions de sensibilisation/professionnalisation sur la question de l'illettrisme (repérer, en parler...) constituent des ressources régionales intéressantes. Un outillage est constitué qui pourra, en tant que de besoin servir de point d'appui pour le développement des compétences des agents de Pôle emploi/ Cap emploi sur ce champ.

Les objectifs stratégiques et modalités de mise en oeuvre :

- **Mener à terme le programme de sensibilisation à l'illettrisme des conseillers de Pôle emploi, Cap emploi, missions locales.**
 - **Pôle emploi ; mise en œuvre régionale de l'accord national**

En déclinaison de l'accord national, signé le 03 février 2010, un programme de sensibilisation au repérage de l'illettrisme a été programmé sur la période de juin 2010 au 31 mars 2011. 22 réunions ont été organisées sur la période de juin à décembre 2010.

98 Responsables d'équipes professionnelles de Pôle emploi ont été sensibilisés et ont à charge de faire de même auprès de l'ensemble des conseillers Pôle emploi. Cette sensibilisation a bénéficié à 1197 conseillers de Pôle emploi au 25 janvier 2011. La poursuite du déploiement est assurée à l'interne par Pôle emploi pour les conseillers Pôle emploi et les conseillers des Cap emploi

- **Poursuite du travail engagé par l'ARDML**

Un travail a été engagé par l'ARDML pour mieux qualifier la part des jeunes suivis en mission locale pour lesquels la maîtrise des savoirs de base est « à vérifier » ou non acquise. Le système d'information national des missions locales (Parcours 3) ne dispose que d'un champ optionnel à 3 choix : acquis - non acquis - à vérifier (par défaut).

Ce travail est articulé avec la poursuite de la formation- action sur le repérage engagée avec le CRI depuis plusieurs années ; démarche qui a produit l'outil GALET (objectivation du repérage par scoring ; voir page 35) Cette démarche, qui doit faire l'objet d'une appropriation par chaque mission locale, sera essaimée au sein du réseau des 29 missions locales sur 3 ans avec l'appui du CRI. Par ailleurs, depuis 2005, le programme de professionnalisation des salariés prévoit deux modules spécifiques au repérage de l'illettrisme et a permis de former à ce jour 139 conseillers des missions locales.

- **Soutenir le développement des actions de professionnalisation des acteurs de l'insertion sur ce champ en exploitant les démarches et outils disponibles au niveau régional et national.**

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Concernant les agents du Pôle emploi, au-delà du programme de sensibilisation engagé, les outils et démarches disponibles concernant le repérage des situations d'illettrisme et leur prise en charge (repérer, en parler, évaluer les besoins, orienter), pourront servir de support à des actions de développement des compétences sur ce champ des agents de Pôle emploi, Cap emploi.

À noter au niveau des ressources mutualisables : la démarche du « GALET » élaborée en région dans le cadre du partenariat CRI- ARDML et d'un financement DIRECCTE, le référentiel ANLCI des compétences clés en situation professionnelle.

Des personnels pourraient être prioritairement visés par cet outillage selon les référents Pôle Emploi : les « garants/référents formation » des agences et les agents des EOS, en appui aux équipes pour la diffusion des démarches et outils de repérage et pour l'évaluation des besoins des personnes sur le champ des compétences de base.

Un temps de présentation de ces outils auprès d'interlocuteurs désignés par Pôle emploi peut être programmé en concertation avec la DIRECCTE dans le cadre du programme d'action 2011 du CRI –Paca.

Ces perspectives sont à préciser avec les interlocuteurs de la DR- Pôle emploi.

▪ **Assurer la lisibilité de l'offre locale pour les prescripteurs / orienteurs.**

Il est essentiel que les prescripteurs dont les conseillers Pôle emploi, puissent avoir un accès direct et rapide à l'ensemble de l'offre de formation « de base » disponible sur leur territoire (Compétences clés, ETAPS, offre CG) et une visibilité concernant les places disponibles à un moment donné.

Les outils actuellement disponibles :

- Répertoire régional des actions et acteurs en ligne sur le site du CRI-PACA : <http://www.illettrisme.org/le-cri-region-paca/repertoire-des-actions-et-des-organismes-de-la-region-paca>, entrée par « situation professionnelle »
- Inventaire réalisé par le Carif Espace Compétences dans l'outil OFFA (interne Pôle emploi). Les retours des conseillers du Pôle emploi attestent d'une non-utilisation de cet outil jugé non opérationnel.
- L'outil ROSACE mis en place en 2010 qui ne concerne que le dispositif Compétences Clés de la DIRECCTE.

Perspectives proposées par Pôle Emploi :

Une centrale Pôle Emploi de « réservation » de l'ensemble des formations devrait voir le jour fin 2011. Dans cette perspective l'inventaire exhaustif de l'offre de formation « de base » accessible aux demandeurs d'emploi doit être complété (actions de formation de base financées par les Conseil généraux pour les personnes relevant du RSA notamment) à partir des répertoires existants (voir ci-dessus) :

Dans l'attente de cette centrale, il est important de trouver une solution transitoire :

- communication d'un listing aux « garants- formation » pour diffusion ?
- facilitation de l'utilisation d'OFFA ?
- lien bien identifié vers le site dédié du CRI-PACA.

▪ **Structurer institutionnellement et animer dans la durée le maillage territorial entre prescripteurs et prestataires de formation de base pour :**

- une connaissance actualisée de l'offre locale par les prescripteurs mieux à même de ce fait de les orienter, de leur présenter l'offre, de les convaincre,
- la circulation de l'information, le suivi des parcours entre prescripteurs et OF
- l'ajustement de l'offre locale aux besoins.

Les modalités de mise en œuvre.

Elles restent à définir dans la concertation. Compte- tenu de la problématique de la gouvernance posée par la multiplicité des dispositifs et des pilotes, cette question est portée à l'attention des membres du groupe pluri- partite en charge de l'élaboration du CPRDF.

▪ **Mobiliser des financements nécessaires pour développer le volume de l'offre nécessaire en direction des demandeurs d'emploi**

- Perspectives Pôle emploi -

Au regard de besoins identifiés et non couverts par l'offre locale relevant du « droit commun » (Compétences clés et ETAPS notamment), des réponses complémentaires pourraient être « achetées » par Pôle emploi dans le cadre des marchés (lots territoriaux) qu'il lance tri- annuellement.

L'implication déjà mentionnée des « garants / référents formation » dans le suivi des prescriptions et des parcours des personnes pourrait permettre de définir les besoins à couvrir dans le cadre des marchés lancés par Pôle emploi.

- Mobilisation du FPSPP pourra être envisagée dans le cadre du partenariat avec les OPCA.

▪ **Développer la qualité de l'offre.**

Bien que des efforts soient réalisés dans ce sens, il est essentiel, de sortir de modalités académiques d'apprentissage pour aller vers des réponses étroitement articulées à des projets professionnels et/ou de vie qui leur donneront tout leur sens. La question de l'attractivité de l'offre de formation de base se pose notamment mais non exclusivement pour les jeunes.

Cette question mérite une prise en compte dans le cadre de l'élaboration du CPRDF. Il est important de remettre en question la notion de pré- qualification concernant les formations dites de base.

Un changement de logique et de perspective en intégrant la prise en compte de difficultés face aux savoirs de base au sein des actions de formation qualifiantes constituerait un saut qualitatif intéressant. Ceci nécessite le développement d'ingénieries pédagogiques adaptées et innovantes et un corollaire : le développement dans la durée de la formation des formateurs et des structures de formation

Modalités de mise en œuvre

Elles sont à préciser avec les partenaires concernés en articulation avec l'élaboration du CPRDF et de l'expérimentation du « label de la deuxième chance » en région.

- **Assurer la continuité des parcours de formation des personnes quand leur statut évolue.**

Voir plus spécifiquement à ce niveau le champ de l'insertion par l'activité économique – p 50

- **Soutenir le développement de réponses spécifiques en fonction de besoins particuliers**

A noter :

Une fiche action en cours d'élaboration concerne la mise en place d'une action de formation de base à visée d'insertion professionnelle pour des personnes sourdes et utilisant la langue des signes comme langue d'enseignement. L'unité d'accueil en langue des signes de l'hôpital de la Conception à Marseille est à l'origine de cette initiative.

Soutenir la mobilisation et l'implication des acteurs de l'entreprise pour le développement des formations de base en direction des salariés

I. Le secteur public : renforcer au niveau régional le partenariat avec le CNFPT.

II. Le secteur privé, une priorité : l'Insertion par l'activité économique

III. Soutenir le développement des actions visant la consolidation des compétences de base des apprentis en difficulté sur ce champ.

I- Le secteur public : renforcer au niveau régional le partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Le protocole d'accord CNFPT - l'ANLCI du 9 février 2009, renforce les engagements initialement conclus en 2004 entre les deux structures.

Préambule : « Confrontées à double titre à la réalité de l'illettrisme, en tant qu'employeurs et en tant que promoteurs et acteurs des politiques publiques (d'éducation, d'insertion, de développement culturel et de développement économique), les collectivités doivent faire face à une évolution constante de leur environnement (législatif, social, économique, démographique et professionnel).

Elles doivent pouvoir compter sur le professionnalisme de leurs agents pour assumer leurs missions et leurs responsabilités.

Aujourd'hui dans une société de la communication et de l'écrit, où les nouvelles technologies se sont banalisées, la maîtrise des compétences de base : lire, écrire, compter, se repérer dans l'espace et dans le temps, constitue une condition nécessaire à l'adaptation aux évolutions... ».

L'implication de la délégation régionale du CNFPT sur le champ de la lutte contre l'illettrisme et le développement du partenariat avec la mission régionale LCI.

Les enjeux du développement de ce partenariat au niveau régional pour 2011-13 :

- la maîtrise des savoirs et compétences de base des salariés de la fonction publique territoriale,
- la contribution d'agents territoriaux à la mise en œuvre de la politique régionale en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Les interventions de professionnels intervenant sur les champs sociaux, éducatifs, culturels seront prioritairement visés.

Les objectifs stratégiques

- **Dans la continuité du travail engagé, soutenir les interventions du CNFPT autour des axes retenus dans le cadre du protocole d'accord national :**
 - Sensibilisation des employeurs, partenaires et acteurs relais : directeurs, responsables de formation, bibliothécaires, travailleurs sociaux.
 - Appui à la maîtrise d'ouvrage des formations de base dans les collectivités
 - Développer l'offre de formation de base assurée par les délégations régionales du CNFPT.
 - Mutualiser les meilleures pratiques en impliquant les collectivités.
 - Évaluer les dispositifs et les actions.
- **Mettre en place une action innovante de sensibilisation et de formation des agents territoriaux, professionnels de la petite enfance, les agents territoriaux spécialisés en école maternelle prioritairement. (voir fiche action)**

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

II- Le secteur privé

II-1- Poursuivre le travail engagé depuis 2006 avec les OPCA et développer le partenariat avec les partenaires sociaux et les organisations professionnelles :

Les accords-cadres nationaux conclus entre les OPCA et l'ANLCI et l'implication des délégations régionales des OPCA pour décliner ces accords ont permis des avancées sensibles en matière de mobilisation des acteurs de l'entreprise sur le champ de la maîtrise des compétences de base par les salariés. La politique volontariste de la DIRECCTE, via le dispositif EDEC/ADEC, l'exploitation des financements du FUP devenu FPSPP ont également largement contribué à ces avancées. L'appui apporté aux acteurs par le CRI-PACA et la chargée de mission régionale LCI en termes de valorisation et de capitalisation des expériences et des outils à disposition, ont facilité le développement d'une bonne dynamique régionale.

Cependant, les actions de formation à l'œuvre en région ne couvrent pas les besoins (149 000 salariés en situation préoccupante face à l'écrit en PACA- source IVQ-INSEE 2006). La sensibilisation, la mobilisation, l'outillage des acteurs de l'entreprise et l'appui qui leur est apporté doivent être poursuivis. Il y va du repérage des besoins, de l'expression facilitée d'une demande de formation par les salariés concernés, de la mise en place d'actions de formation adaptées.

Les interventions des pouvoirs publics sur ce champ :

voir dispositif EDEC-DIRECCTE - P12-

Les fonds de la formation professionnelle :

- La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie instaure un fonds de sécurisation des parcours professionnels mis en place dans le cadre de la loi (FPSPP). Dans ce cadre, peuvent être financées des actions permettant d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences qui développent et complètent le socle commun et favorisent l'évolution professionnelle dont des actions de lutte contre l'illettrisme.

Objectifs stratégiques :

- Soutenir le travail de sensibilisation et de mobilisation des entreprises (responsables et salariés) sur le champ de la maîtrise des compétences de base.
- Soutenir la mise en place d'actions de formation conciliant besoins des personnes et besoins et contraintes des entreprises.
- Assurer le développement de la qualité de l'offre de formation de base en entreprise et la visibilité de cette offre.

Modalités opérationnelles :

- **Des ressources à disposition pour soutenir le travail des OPCA et des acteurs des entreprises :**
 - les outils produits par l'ANLCI : référentiels des compétences clés en situation professionnelle, productions du FPP3 sur la thématique « Evolution professionnelle », « Charte de bonnes pratiques pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels » proposée à la signature des OPCA en janvier 2010.
 - la plate-forme « régionale » en ligne sur le site du CRI-PACA : « Maîtrise des compétences de base pour concilier sécurisation des parcours professionnels et développement »,
 - l'appui possible pour l'exploitation de ces outils par les acteurs de l'entreprise, du centre ressource illettrisme CRI-PACA et de la chargée de mission régionale LCI.

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Pourquoi ce choix ?

Les besoins concernant la maîtrise des savoirs de base sont formulés de façon récurrente et jugés importants par les acteurs de l'IAE.

Mais l'expérience a montré depuis 2006 que la mobilisation des structures et des réseaux de l'IAE est difficile sur ce champ.

Quels obstacles à l'engagement des SIAE dans des actions de formation de base de leurs salariés ?

- Comme globalement l'ensemble des personnes concernées par l'illettrisme, les personnes engagées dans des parcours IAE dissimulent leurs difficultés. Les acteurs de la prescription et de l'accompagnement socio-professionnel ont alors un rôle fondamental à jouer pour repérer les problématiques d'illettrisme, rendre les enjeux visibles d'une formation sur ce champ. Ils doivent être sensibilisés, mobilisés et outillés pour ce faire.
- Des contraintes économiques : des postures hétérogènes sont à noter en fonction du statut des structures et de leur modes de financement. Les mises en œuvre d'actions de formation peuvent être plus simples dans les chantiers d'insertion. Les entreprises d'insertion et ETTI (travail temporaire) rencontrent en revanche plus de difficultés liées aux contraintes de production. Le remplacement des personnes en formation constitue une source de difficulté pour les structures. Un traitement différencié (réponses, appui aux structures) doit être envisagé pour répondre aux réalités et problématiques des différents types de SIAE.
- La question du positionnement et de l'évaluation des besoins des personnes sur le champ des compétences de base constitue une vraie difficulté. L'externalisation du positionnement vers des organismes partenaires des SIAE constitue parfois une solution à ce niveau.
- La formation reste une « nébuleuse » pour beaucoup de permanents de l'IAE en charge de l'accompagnement socio-professionnel. L'accompagnement socio-professionnel doit pouvoir inclure une mobilisation du salarié sur l'acquisition de savoirs de base. L'information concernant les dispositifs est à améliorer.
- De même les SIAE ont besoin d'outils et d'appui pour connaître et mobiliser les ressources et financements disponibles pour la mise en œuvre d'actions de formation de base.
- La courte durée des contrats (CDD -Insertion en EI et Contrat Unique d'Insertion de 6 mois renouvelable) constitue également un frein pour la mise en œuvre de parcours de formation de base aboutis. L'évolution du statut des personnes (salariés de l'IAE – demandeurs d'emploi) constitue également un obstacle à la continuité des parcours de formation.

- Les têtes de réseaux ont eu du mal jusqu' alors à mobiliser et accompagner les SIAE pour la prise en compte des difficultés des salariés sur le champ de la maîtrise des compétences de base.

Des ressources :

- Il existe des démarches et outils nationaux liés à la lutte contre l'illettrisme à l'initiative de « Chantiers École », de « Régies des quartiers » qui peuvent être exploités en région.
<http://www.chantierecole.org/profession.html#mallettes>
http://www.cnlrq.org/documents/illettrisme/guide_illettrisme.pdf
- L'accord cadre régional : **Engagement pour le Développement des Emplois et des Compétences** (EDEC, dispositif DIRECCTE) relatif à l'IAE, interrompu en 2009 suite aux problèmes rencontrés par l'Association régionale des réseaux de l'insertion par l'activité économique (ARRIAE) est en cours de relance pour 2011. Une concertation est engagée par la DIRECCTE avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) dans cette perspective. L'objectif de la DIRECCTE est de financer dans ce cadre des actions de formation des permanents de l'IAE et des personnes en insertion. L'accès à la qualification et à l'insertion en lien avec des secteurs « en tension » sera plus spécifiquement visé. L'accès aux compétences de base des salariés de l'IAE reste une priorité de l'ADEC, une articulation est à prévoir avec le programme compétences clés.
- **Le programme Compétences clés** piloté au niveau régional par la DIRECCTE est ouvert aux salariés de l'IAE. Une circulaire de la DGEFP en date du 10 décembre 2010 ouvre la possibilité aux DIRECCTE de conventionner, à titre expérimental, avec quelques structures IAE qui peuvent dans ce cadre devenir prescripteurs du programme. L'Unité Centrale de la DIRECCTE prendra l'attache des correspondants départementaux des Unités Territoriales de la DIRECCTE, en charge de l'IAE, afin de constituer ce panel expérimental, puis les conventions seront conclues par l'échelon régional de la DIRECCTE. Enfin, à l'attention des structures de l'IAE un dispositif de sensibilisation/information à l'orientation des personnes pouvant relever du programme « Compétences Clés » sera également prévu pour le premier semestre 2011.
- Une convention triennale a été passée en 2010 sur le champ de l'IAE entre **la Région et l'OPCA Uniformation** qui vise à sécuriser les parcours des salariés en insertion, notamment par l'accès à des temps de formation. La question de la maîtrise des compétences de base ne constitue pas une priorité dans le cadre de cette convention mais y est prise en compte et intégrée comme un élément de sécurisation des parcours. La préoccupation de la continuité des parcours de formation des personnes y est centrale. Le passage dans les structures de l'IAE permet d'initier un parcours de formation (parfois incluant les compétences de base) ; le travail mené dans le cadre de la convention vise la qualité pédagogique des réponses apportées au cours de cette étape et l'anticipation de la poursuite du parcours de formation en fin de contrat IAE en fonction de besoins subsistants (relais vers le droit commun du PRF par exemple).
- Une **convention régionale DIRECCTE- DR- Pôle Emploi – SIAE**, viendra prochainement décliner la convention cadre passée nationalement entre le Pôle emploi- la DGEFP- les réseaux IAE. Entre autres éléments, cette convention permettra le maintien de l'inscription au Pôle emploi des personnes en contrat de travail IAE. L'évaluation des besoins de formation et le suivi des parcours seront renforcés dans le cadre des relations entre le référent Pôle emploi et celui de la structure IAE employeur. L'offre de formation du Pôle emploi pourra être sollicitée en matière de formation de base à visée d'insertion professionnelle.

- Plus globalement, l'insertion par l'activité économique constitue un champ de travail au niveau de la DGEFP : recherche notamment de solutions pour lever des obstacles juridiques qui entravent souvent la continuité des parcours d'insertion/formation des personnes. Des outils ont été capitalisés sous forme d'un « guide » à disposition (http://www.portail-iae.org/IMG/pdf/Guide_formation.pdf).
- **Les OPCA** : UNIFORMATION, AGEFOS-PME, Habitat- Formation, FAF-TT qui interviennent sur le champ de l'IAE sont tous engagés sur le champ de la lutte contre l'illettrisme dans le cadre d'accords ou conventions nationaux conclus avec l'ANLCI.
- Actuellement les OPCA financent sur les fonds mutualisés de la formation des actions individuelles dont des formations de base. Les actions collectives sont organisées avec des contributions publiques (ADEC – Région – FSE). Des OPCA ont répondu à l'appel à projet du FPSPP sur la thématique Lutte contre l'illettrisme – acquisition des compétences de base. Ces fonds devraient permettre de financer des actions en direction de salariés de l'IAE. Des questions subsistent concernant les priorités d'affectation des crédits obtenus par les OPCA dans ce cadre.

Les objectifs stratégiques concernant l'IAE :

Dans le cadre d'une concertation régionale entre pouvoirs publics et partenaires sociaux :

- Mettre à plat l'ensemble des dispositifs et ressources mobilisables pour la mise en place de parcours de formation de base à visée d'insertion professionnelle des personnes en IAE. Rendre ces outils et ressources visibles pour l'ensemble des acteurs de l'IAE.
- Développer les complémentarités d'intervention pour mieux répondre aux besoins et aux contraintes des personnes et des structures.
- Assurer les continuités nécessaires dans les parcours de formation des personnes pour l'acquisition des compétences de base à visée d'insertion professionnelle. La question du renforcement du suivi et de l'accompagnement des personnes sera centrale à ce niveau pour assurer notamment : l'évaluation des besoins de formation aux différentes étapes de leur parcours d'insertion, l'anticipation de l'évolution de leur statut professionnel pour éviter les ruptures de formation. Elle pourra prendre appui sur les initiatives en cours (convention Région – Uniformation) et les nouveaux cadres conventionnels en cours de précision (convention DIRECCTE – Pôle Emploi – SIAE).
- Apporter un appui différencié aux SIAE en fonction de leurs besoins spécifiques pour faciliter leur mobilisation et leur engagement sur le champ de la maîtrise des compétences de base de leurs salariés :
 - actions de professionnalisation des accompagnateurs pour faciliter leurs interventions : repérage des situations d'illettrisme, mobilisation des salariés sur le champ des apprentissages de base à visée d'insertion professionnelle, évaluation des besoins de formation. Dans la continuité du travail antérieurement engagé, ces actions devront s'inscrire dans le cadre de la GPEC.
 - appui aux structures et outillage pour une meilleure connaissance de l'offre de formation, des ressources disponibles.
 - appui aux structures pour la mobilisation des financements.

- Développer conjointement les partenariats avec les têtes des réseaux de l'IAE et la communication directe en direction des SIAE pour développer leur mobilisation sur le champ de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux compétences de base de leurs salariés.

Les modalités à mettre en œuvre pour décliner ces objectifs devront être précisées avec les partenaires impliqués sur ce champ.

III- Soutenir le développement des actions visant la consolidation des compétences de base des apprentis en difficulté sur ce champ.

Pourquoi ce choix ?

La maîtrise des compétences de base par les apprentis en formation de niveau V concourt à la prévention des ruptures dans leurs parcours de formation. Elle constitue également une clé pour l'accès à la formation tout au long de la vie et la continuité des parcours professionnels.

Les données des tests d'évaluation de la compréhension en lecture réalisés dans le cadre des journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD) révèlent que 18% des jeunes repérés en difficulté de lecture sont des apprentis préparant un CAP ou un BEP (données 2008 secteur CSN de Marseille).

Ce choix s'inscrit dans la continuité du travail engagé en région en 2009 dans le cadre de **l'étape 3 du Forum Permanent des Pratiques (FPP3)**. Un « kit des pratiques » élaboré dans le cadre d'un atelier régional formalise et met à disposition les travaux réalisés. Ce document est accessible via le lien qui suit :

http://www.blog.fpp.anlci.fr/fileadmin/Medias/PDF/PACA/KIT_ANLCI-FPP3_PACA_V.finale_04-12-09.pdf

Cette initiative régionale a été à l'origine du **projet inter- régional 2009-2011 « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis »** retenu dans le cadre de l'appel à expérimentations lancé par le Haut Commissaire à la Jeunesse. Ce projet est porté par l'ANLCI et co-piloté avec les Conseils régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile de France, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) est l'évaluateur retenu pour cette expérimentation.

En région PACA, le projet est co-piloté par la chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme et le Service Apprentissage de la Région PACA en concertation étroite avec les référents des Services Académiques de l'Inspection de l'Apprentissage, de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, de l'Association Régionale des Directeurs de CFA, de la DIRECCTE.

L'expérimentation « Maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis » - Rappel-

L'expérimentation s'inscrit dans l'axe 1/ Programme 1 « Sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures » de l'appel à « expérimentation pour la jeunesse » qui « consiste à proposer des modalités innovantes de prévention des ruptures dans les contrats en alternance... ». Un niveau insuffisant de maîtrise des savoirs de base figure dans la liste des causes qui peuvent être à l'origine ou qui peuvent concourir à une rupture du parcours de formation et donc du contrat d'apprentissage.

L'objectif principal du projet vise donc à sécuriser les parcours de formation des apprentis en vérifiant dans quelle mesure les actions concourant à la maîtrise des compétences de base contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage. Voir fiche action -

Les objectifs stratégiques

- **Piloter et animer la mise en œuvre de la phase 2 de l'expérimentation.**

Selon les choix régionaux, cette phase devra aboutir à la définition de modalités d'action et à la mise à disposition d'outils pertinents pour assurer en prenant appui sur les principes de l'alternance :

- une intégration durable de la question de la maîtrise des savoirs de base par tous les apprentis au projet des établissements,
 - une implication de l'ensemble des acteurs du CFA sur cet objet,
 - la présence de réponses aux besoins des apprentis en matière de savoirs de base prioritairement intégrées aux temps de formation obligatoires,
 - une mise à disposition de pratiques, démarches et d'outils pour assurer la qualité de l'intervention pédagogique,
-
- **Assurer le développement de l'action après la phase d'expérimentation et en fonction de ses conclusions.**



Des préoccupations transversales

I. Développer l'offre régionale de formation de formateurs « de base » qualifiante et certifiante/ diplômante.

II. Proposer des solutions pertinentes aux problèmes de mobilité des publics

III. Mieux prendre en charge les situations d'illettrisme des seniors

I. Développer l'offre régionale de formation de formateurs « de base » qualifiante et certifiante/ diplômante.

Les enjeux:

- La construction et la reconnaissance des compétences spécifiques des «formateurs de base ».
- La sécurisation de leurs parcours professionnels.
- Le développement de la qualité de l'offre de formation.

Éléments d'état des lieux à compléter.

La licence professionnelle "Formateur d'adultes" option formation aux savoirs de base portée par l'Université d'Avignon en collaboration avec le CRI PACA et le Carif - Espace Compétences rencontre des problèmes de mise en œuvre.

Une seule action qualifiante actuellement en région : celle portée par l'organisme de formation marseillais « Trétraccord » donnant lieu à un titre professionnel de niveau III, enregistré au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).

L'objectif est d'acquiescer une démarche de formateur en langue française auprès d'un public de plus de 16 ans en situation d'illettrisme ou primo arrivants.

La formation (7 mois à temps complet) fonctionne selon le principe de l'alternance hebdomadaire (centre / entreprise).

Objectifs et modalités à préciser avec les partenaires concernés.

II. Proposer des solutions pertinentes aux problèmes de mobilité des publics

La problématique de la mobilité des personnes en situation d'illettrisme est évoquée de façon récurrente comme un obstacle à leur inscription durable dans des parcours de formation. Cet état de fait est accentué par des spécificités géographiques et démographiques présentes notamment dans les départements alpins : population dispersée dans des zones souvent isolées, points de formation peu nombreux concentrés dans les villes.

Cette problématique transversale à l'ensemble des axes de travail retenus mérite une attention partagée et une gestion partenariale.

Objectifs stratégiques et modalités opérationnelles à préciser avec les partenaires.

Un point préalable est à mener sur des expériences qui ont eu lieu ou qui sont en cours pour tenter de répondre à ces problématiques : FOAD, itinérance (type minibus équipés...),

III. Mieux prendre en charge les situations d'illettrisme des seniors

Pourquoi ?

Selon l'exploitation régionale 2006 de l'enquête INSEE IVQ 2004, la moitié des 335 000 personnes en situation préoccupante face à l'écrit en PACA a entre 50 et 65 ans (soit 18% des 50-65 ans).

Quels enjeux ?

- Concernant les actifs occupés.

Pour les seniors comme pour les autres salariés, la maîtrise du lire, écrire, compter est aujourd'hui impérative compte-tenu de l'évolution des contextes professionnels. De plus, l'allongement du temps de travail impose parfois des reconversions, notamment pour les personnes exerçant des métiers physiquement éprouvants (agriculture, bâtiment). Une bonne maîtrise des compétences de base s'avère alors nécessaire pour acquérir des compétences professionnelles nouvelles et pour exercer des métiers plus « sédentaires » où l'écrit est incontournable.

- Concernant les chômeurs.

On sait la difficulté de retour à l'emploi pour les seniors. L'illettrisme, constituent pour ces personnes un obstacle supplémentaire : manque d'autonomie dans la recherche d'emploi, difficulté d'accès à la formation et aux offres d'emploi.

- Concernant les retraités et les personnes en situation d'inactivité.

On connaît le phénomène d'érosion lié à l'absence d'exercice de compétences de base insuffisamment consolidées. La cessation d'activité ou l'absence d'activité professionnelle ou personnelle impliquant un recours aux compétences de base peut accroître les difficultés de personnes sur ce champ. La question du maintien de l'autonomie des personnes constitue alors un enjeu central dans un contexte d'augmentation de la durée de vie.

Cette préoccupation fera l'objet d'une attention particulière au sein des priorités du plan.

- **« Prévenir l'illettrisme, une option : la stratégie du « double effet » - Développer en région les « Actions éducatives familiales ».**

Les expériences de ce type menées jusqu'alors montrent que la situation de grand -parents constitue pour des adultes une motivation pour sortir de situations d'illettrisme ou de grande difficulté face à l'écrit notamment. Des personnes expriment leur volonté de ne pas reproduire avec leurs petits enfants ce qu'ils nomment « les erreurs » commises avec leurs enfants ou considèrent comme des « incapacités » qui les ont empêchés de poursuivre la scolarité de leurs enfants notamment.

Opérationnalisation : A définir en partenariat avec les Conseils Généraux, les collectivités locales, les fédérations en charge de centres sociaux et d'animation de proximité.

- **« Renforcer la lutte contre l'illettrisme au profit des personnes inscrites dans des parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les demandeurs d'emploi notamment.**

Opérationnalisation : A définir avec les partenaires

- **« Soutenir la mobilisation et l'implication des acteurs de l'entreprise pour le développement des formations de base en direction des salariés ».**

La prise en charge des seniors constitue d'ores et déjà une priorité d'intervention et bénéficie de soutiens financiers dans le cadre de politiques publiques (ADEC - programme ministère du travail, FSE).

Des objectifs stratégiques spécifiques ?

Le problème de l'accroche, de la motivation des personnes pour une inscription dans des démarches d'apprentissage se pose de façon récurrente pour les personnes en situation d'illettrisme.

Avec l'âge, les réticences à s'inscrire dans des parcours de formation augmentent certainement : cristallisation dans des stratégies d'évitement et de contournement d'actes de la vie personnelle et professionnelle sollicitant la mise en œuvre des compétences de base, absence possible de motivation.

Des réponses spécifiques devront certainement être trouvées en termes d'outillage des prescripteurs/incitateurs et d'ingénierie pédagogique.